



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2024

GLOSSAIRE

Concernant plus particulièrement les activités de l'APCARS

BAV	Bureau d'aide aux victimes
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CJ	Contrôle judiciaire
CJSE	Contrôle judiciaire socio-éducatif
EP	Enquête de personnalité
ESR	Enquête sociale rapide
JR	Justice restaurative
JRP	Justice résolutive des problèmes
PAD	Point d'accès au droit
RCV	Rencontre condamnés-victimes
SREP	Service régional d'enquêtes de personnalité
SRJR	Service régional de justice restaurative

Concernant la justice plus largement

BAR	Bracelet anti-rapprochement
CD	Centre de détention
CDAD	Conseil départemental de l'accès au droit
CI	Comparution immédiate
CIP	Chargé d'insertion professionnelle
CJPP	Contrôle judiciaire avec placement probatoire
COMVIF	Commission des violences intra-familiales
COPJ	Convocation par officier de police judiciaire
CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
CPV/CPPV	Convocation par procès-verbal
CPVCJ	Convocation par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire
CPCA	Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique
DPR	Délégué du procureur de la République
DPIP	Directeur ou directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
ENM	Ecole nationale de la magistrature
JAF	Juge aux affaires familiales
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et de la détention
LC	Libération conditionnelle
LPJ	Loi de programmation de la justice
MDPAAD	Magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit
MJD	Maison de la justice et du droit
PE	Placement extérieur
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PPN	Procédure pénale numérique
PVC	Procès-verbal de carence

RCV	Rencontre condamné-victime
RPM	Réparation pénale des mineurs
SAS	Structure d'accompagnement à la sortie
SMPR	Service médico-psychologique régional
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TJ	Tribunal judiciaire

Divers

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AGT	Accompagnement global tripartite
AILSI	Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif
ALT	Allocation logement temporaire
APVC	Auteur présumé de violences conjugales
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Accompagnement social individualisé
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DTPJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
DRDFE	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
EMDR	Eye Movement Desensibilisation and Reprocessing
ETP	Équivalent Temps Plein
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
GAPP	Groupe d'analyse des pratiques professionnelles
IAE	Insertion par l'activité économique
IDEFAV	Institut de défense et d'études des femmes autrement victimes
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives
RRH	Responsable des ressources humaines
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
TI	Travailleur indépendant
VAD	Visites à domicile
VC	Violences conjugales
VIF	Violences intra-familiale

SOMMAIRE

1	RAPPORT MORAL
3	ORGANISATION TERRITORIALE DE L'APCARS
5	L'APCARS EN 2024
6	FAITS MARQUANTS 2024

8 AU COEUR DE LA JUSTICE

LES MESURES D'INVESTIGATION

9	Les Enquêtes Sociales Rapides
13	Les Enquêtes de Personnalité

LES MESURES ALTERNATIVES

18	Le Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif
22	La Justice Résolutive de Problèmes
23	Les stages de sensibilisation et responsabilisation

29 AUX CÔTÉS DES VICTIMES

UN LIEU DÉDIÉ AU TJ DE CRÉTEIL

30	Le Bureau d'Aide aux Victimes
----	-------------------------------

34 AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION

35	Le CHRS Athènes (Marseille)
39	Le CHRS Belleville (Paris)

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

43	Le Point d'Accès au Droit (PAD)
----	---------------------------------

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

44	Auprès des bénéficiaires du RSA
----	---------------------------------

47 ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

VERS UNE SOCIÉTÉ APAISÉE

48	La Justice Restaurative
----	-------------------------

51 RAPPORT FINANCIER ET PARTENARIATS

56 CONTACTER L'APCARS

RAPPORT MORAL



La *Loi de programmation et de réforme pour la justice LPJ* (2019), la *Politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales* (2019), impulsée par le *Grenelle des violences conjugales*, la mise en place des primes Ségur, après le *Ségur de la santé* (2020), et étendue à tout le secteur socio-judiciaire en 2024, la *Loi pour la confiance dans la justice* (2021) et, plus avant, la *Politique du logement d'abord* (2017), ont très fortement marqué et impacté l'activité de l'APCARS - et ont continué de le faire en 2024.

Entre 2019 et 2024, nos principales activités ont connu de très forts développements. Le nombre d'ESR (enquêtes sociales rapides) réalisé a augmenté de près de 75%, passant de 17.000 à près de 30.000 sous l'effet de la LPJ, avec un déploiement aujourd'hui généralisé de l'enquête sociale rapide, au-delà de la CI (comparution immédiate), pour tout type d'audiences correctionnelles (CRPC, CORJ, CPV et CPVCJ) et, de plus en plus, au niveau de l'instruction. Il en va de même pour les CJSE (contrôles judiciaires socio-éducatifs) qui ont augmenté notablement, conséquences des faits de violences sur conjoint. Le dynamisme général qui a animé la mise en place des stages s'est poursuivi car il répondait à l'objectif de développement des mesures alternatives aux poursuites. L'activité de stages s'est également fortement développée avec l'introduction de

nouveaux modules. Le nombre de stagiaires est passé à près de 1.665 en 2024 contre 580 en 2019, avec une palette élargie comprenant dorénavant : stages de citoyenneté, stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, stages de responsabilité parentale, groupes de parole et stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et les violences sexistes, A noter une augmentation significative des orientations vers cette dernière formation.

Le nombre de places au sein de nos deux CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), pour le suivi socio-éducatif et l'hébergement de sortants de prisons, est passé de 165 à 175, grâce à l'apport de nouvelles places dédiées aux dispositifs de décohabitation et de prise en charge d'auteurs de violence conjugales. Enfin, 7.100 victimes d'infractions pénales ont été rencontrées et accompagnées en 2024 contre 5.500 en 2019.

Pour l'ensemble de ses activités l'APCARS a ouvert 44.000 dossiers (rencontres ou interventions), contre 29.300 en 2019. Ceci a généré EUR 11,8m de revenus en 2024 contre 7,2m en 2019.

En 2024, le ralentissement de l'activité des ESR enregistré depuis 2022 s'est poursuivi, mais nous sommes satisfaits d'avoir réduit très significativement les procès-verbaux de carence relevés à notre rencontre. Sous l'effet de la LPJ, nous avons poursuivi le renforcement du contenu de nos ESR avec des ESR spécifiques au dispositif du BAR (bracelet anti-rapprochement) dans le cadre de violences conjugales, établi des formulaires distincts dédiés aux VIF (violences intra-familiales) et VC (violences conjugales), plus généralement fourni des données concrètes pour la prise de décision des magistrats concernant la faisabilité matérielle d'un aménagement de peine, le prononcé possible d'un CJSE ou d'une peine de TIG (travail d'intérêt général).

Le volume des enquêtes de personnalité (EP) a continué de pâtir d'une baisse des saisines sur nos cours d'appel depuis 2022, car les services ont connu des retards conséquents dans le rendu des enquêtes, soit pour des problèmes d'organisation, soit, à Marseille, à la suite d'une hausse massive et imprévisible des mandatements en 2022 et 2023. Nous avons engagé un travail pour la réduction des délais de rendus des enquêtes.

Dans le service du contrôle judiciaire, l'augmentation des saisines s'est poursuivie, malgré un léger ralentissement du rythme de croissance. Nous avons pu observer un nombre toujours plus important de CJSE ordonnés dans le cadre des procédures de CPPV/CJ pour des faits de violences par conjoint et de violences intrafamiliales. En 2024, l'activité a continué de s'accroître, avec la poursuite des augmentations constatées depuis 2020 de nombreuses mesures de CJSE dits courts (moins de 6 mois), notamment pour les auteurs présumés de violences intrafamiliales et de délits mineurs. En 2024, les placements sous CJSE courts ont concerné, à plus de 60%, des faits de violences sur conjoint. L'APCARS s'est investie auprès de ce public dans une démarche de prévention de la récidive et de responsabilisation. Nous avons également, de façon importante, renforcé le partenariat avec une psychologue dans le service, ce qui a permis de créer notre propre dispositif interne.

Chaque année, nous avons continué d'accueillir plus de 300 personnes dans nos deux CHRS de Paris et Marseille (CHRS Belleville et CHRS Athènes). 2024 a été une année record en matière de surpopulation carcérale, avec, dans nos structures, une dégradation de l'état des personnes prises en charge. Nous pouvons relever quatre grandes inflexions : un accroissement des situations très précaires, une dégradation notable de l'état de santé, un rajeunissement du public isolé en rupture familiale et une féminisation des accueillies (femmes ayant été condamnées à de longues peines nécessitant souvent une prise en charge plus complexe).

RAPPORT MORAL

Enfin, Paris a finalisé la contractualisation de son CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec notre financeur. A Marseille, l'APCARS a obtenu en 2013 10 places de logement supplémentaires réservées à l'éviction des auteurs de violences conjugales dans le cadre d'un accompagnement ALT (aide au logement temporaire). Ce dispositif a été reconduit en 2024.

En 2024, 94 personnes (83 adultes et 11 jeunes) ont participé à des mesures de justice restaurative soit une augmentation de 30% en 2024 grâce à un élargissement de nos partenaires. Au total, ce sont 48 mesures (37 médiations restauratives, 10 conférences restauratives et 1 rencontre condamnés-victimes) qui ont été mises en œuvre.

Par suite d'une coupe budgétaire drastique, le PAD (point d'accès aux droits) service présent uniquement dans les Bouches-du-Rhône, qui intervenait depuis vingt ans et offrait aux personnes détenues une assistance juridique et administrative, a cessé son activité durant l'exercice 2024.

Au cours de l'année 2024, l'activité RSA à Marseille a été marquée par le lancement du marché public que l'APCARS a remporté, avec un partenaire local, dans deux arrondissements de la ville.

Le nombre de victimes contactées et/ou accompagnées par notre service du BAV (bureau d'aide aux victimes) a diminué, en raison d'actions plus ciblées telles, les correctionnalisations (association avec le parquet pour la prise de contact avec les victimes afin de recueillir leur accord en vue de la correctionnalisation de leur procédure pour viol), les sorties de détention (évaluations auprès des victimes quand le conjoint ou l'ex-conjoint s'apprête à sortir de détention), une pédagogie des contributions citoyennes, les évaluations BAR aux victimes de violences conjugales dont l'affaire sera jugée en CI.

À Marseille, l'APCARS a également lancé le projet de JRP (justice résolutive de problèmes) sur initiative du parquet qui vise à un accompagnement global renforcé portant sur l'accès aux soins, à l'emploi, au logement et/ou à l'hébergement.

L'année 2024 s'est donc inscrite dans la continuité des cinq années précédentes marquées par une importante croissance continue. Il convient d'évoquer les nombreuses difficultés de l'APCARS à gérer cette forte croissance entre 2019 et 2024, tant en matière d'organisation et de ressources humaines (turn-over, taux élevé d'arrêts maladie, politique de recrutement, formation, etc.), que de dimensionnement et de fonctionnement du siège, de suivi financier, de coordination des services, etc.

De ce fait, l'année 2024 a été largement consacrée à renouveler les effectifs du siège et à renforcer certains services (création d'un poste d'adjoint aux ESR 75, de coordinateur au pôle judiciaire de Créteil, etc.), résoudre des contentieux de personnel et aussi remplacer des départs à la retraite.

Il a fallu également apurer certaines situations financières selon les recommandations de notre CAC et de notre cabinet comptable externe. Après deux années de résultats financiers positifs, l'année 2024 présente un résultat négatif qui solde les difficultés des dernières années. Au-delà de provisions passées, il convient également de rappeler que l'APCARS n'a pas attendu l'arrêté d'août 2024 pour appliquer dès 2022 le Ségur à l'ensemble de ses salariés, ce qui a ponctionné fortement ses finances. En effet, si les dotations globales de financement du pôle social (CHRS insertion) prennent bien en compte le Ségur, il n'en va pas de même de nos activités du pôle judiciaire pour lesquelles les taxations et subventions n'ont pas été revalorisées et augmentées, et même réduites en ce qui concerne l'aide aux victimes et la justice restaurative. Par ailleurs, l'APCARS a enregistré un résultat très

lourdement déficitaire de son activité EP dont le niveau des taxations n'a pas été revalorisé depuis près de 20 ans !

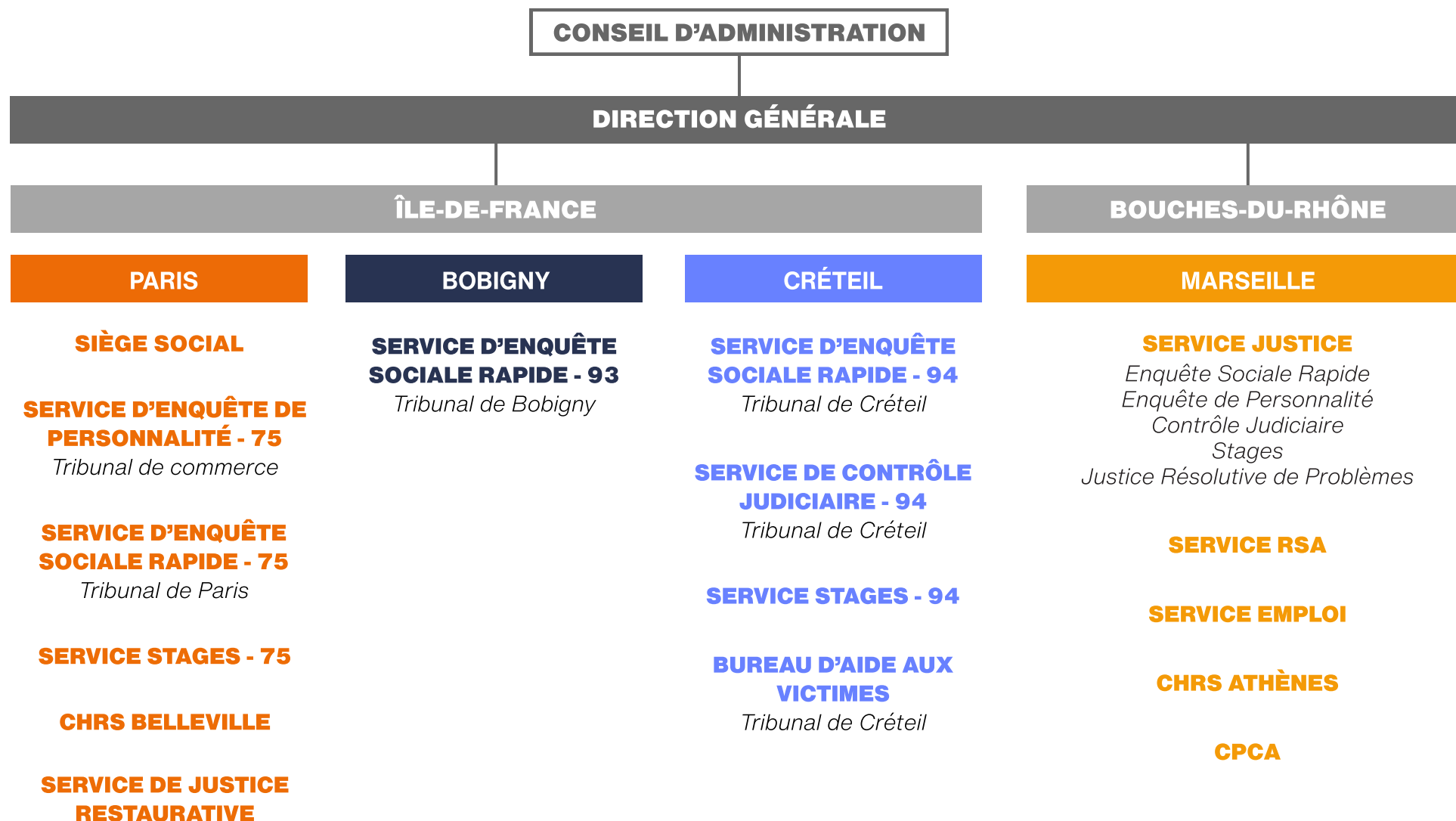
Le siège s'est fortement renouvelé avec l'arrivée d'un nouveau directeur général, d'une nouvelle directrice administrative et financière, d'une nouvelle comptable, d'un renforcement du service des ressources humaines, d'une nouvelle directrice de nos activités à Créteil, d'une nouvelle cheffe des services d'enquêtes de personnalité à Paris et du départ de notre directrice du CHRS Belleville.

Sur ces nouvelles bases, fort d'une situation assainie, de l'arrivée de ces collaborateurs de haut niveau, d'une organisation plus efficace, d'une mobilisation plus forte de nos salariés toujours très motivés, nous sommes optimistes pour affronter la période difficile qui se présente à nous, faire face à tous les défis qui ne manqueront pas d'arriver et défendre ce modèle associatif, si extraordinaire, si indispensable, mais tellement mis à mal. Dès à présent, nous œuvrons pour un renforcement conséquent de notre gouvernance et de notre conseil d'administration. Et l'APCARS vient de rejoindre le conseil d'administration de notre fédération Citoyens et Justice.

Nous nous armerons pour promouvoir de nouveaux projets, diversifier nos financements, tout en continuant à servir au mieux nos prescripteurs de la justice, du secteur social et rendre nos salariés fiers d'appartenir à l'APCARS et de partager ses valeurs.

André Zervudachi,
Président de l'APCARS

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'APCARS :



ORGANIGRAMME 2025 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
André ZERVUDACHI

Directeur Général
Thomas GERMAIN

PARIS

Directrice Admin & Financier
Audrey LAUMONIER

Responsable RH
Morgane BELHADJ

ÎLE-DE-FRANCE

SERVICE JR
Coordinateur
Ugo PICARD

PÔLE ACTIVITÉS JUSTICE

Directrice du pôle
Julie BRÉMENT

PARIS

SERVICE EP 75
Cheffe de service
Marine DORSO

SERVICE ESR & STAGES 75
Cheffe de service
Céline LIABEUF

CRÉTEIL

APCARS 94
Directrice
Mathilde DUBOIS

SERVICE CJ, ESR & STAGES 94
Coordinatrice
Audrey CAUDRON

BAV
Coordinatrice
Caroline BOULAN

BOBIGNY

SERVICE ESR 93
Cheffe de service
Mallory LAVIE

MARSEILLE

SERVICE JUSTICE 13
Cheffe de service
Alexandra BUI

PÔLE ACTIVITÉS INSERTION

Direction du pôle
Recrutement en cours

PARIS

CHRS BELLEVILLE
Chef de service
Marc BOITEL

MARSEILLE

CHRS ATHÈNES
Cheffe de service
Naoual ZEYDAN

SERVICE RSA
Chef de service
Denis ELIEDITCOSAQUE

L'APCARS EN 2024 C'EST :



AU COEUR DE LA JUSTICE

29 834

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES CONFIÉES

798

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ CONFIÉES

1362

CONTRÔLES JUDICIAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS CONFIÉS

1665

STAGIAIRES REÇUS, TOUS STAGES CONFONDUS



AUX CÔTÉS DES VICTIMES

7073

VICTIMES EN LIEN AVEC LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

95

PERSONNES ACCUEILLIES PAR LE CHRS ATHÈNES

217

PERSONNES ACCUEILLIES PAR LE CHRS BELLEVILLE

705

CONSULTATIONS MENÉES PAR LES JURISTES DU PAD

1338

PERSONNES EN LIEN AVEC LE SERVICE RSA



ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

888

PERSONNES EN LIEN AVEC LE SERVICE DE JUSTICE RESTAURATIVE

FAITS MARQUANTS 2024

JANVIER

MARSEILLE : Première rencontre avec le nouveau procureur de Marseille

FÉVRIER

NATIONAL : Audition des cadres de l'APCARS par l'Inspection Générale de la Justice quant au lien entre ESR et détention provisoire

BOBIGNY : Réunion avec le Parquet et SOS Victimes, à propos du dispositif BAR (bracelet anti-rapprochement) : création et mise en place d'un formulaire ESR adapté

BAV : Sensibilisation d'élèves au sujet du harcèlement scolaire dans un lycée du 94

MARS

MARSEILLE : Lancement par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, du marché public DARAE, relatif aux lieux d'accueils RSA

BAV : Participation au premier conseil de juridiction du tribunal judiciaire

NATIONAL : première réunion interservices ESR (Bobigny, Créteil, Marseille, Paris).

AVRIL

SIÈGE : Départ de la directrice générale

MAI

MARSEILLE : Rencontre avec le Parquet pour le développement et l'animation du stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation pour l'égalité Femmes/ Hommes – Signature de la Convention en Juin 2024

JUIN

MARSEILLE : Cessation des activités du PAD

PARIS : Fermeture progressive du service de contrôle judiciaire + Création de poste d'adjointe ESR75

BAV : Participation aux 37ème Assises nationales de France Victimes

JUILLET

IDF : Période des JO d'été nécessitant une mobilisation accrue des salariés

SREP : Départ à la retraite de la cheffe de service historique

AOÛT

IDF : Période des JO d'été nécessitant une mobilisation accrue des salariés

SREP : Prise de poste de la nouvelle cheffe de service

SIÈGE : Prise de poste du nouveau directeur général

SEPTEMBRE

SREP : Premier recrutement d'un enquêteur de personnalité à temps plein

BAV : Visite d'une délégation du SADJAV

FAITS MARQUANTS 2024

OCTOBRE

MARSEILLE & CRÉTEIL : Réunion inter-régionale Citoyens & Justice sur le thème : « accompagnement socio-judiciaire et santé »

PARIS : Copil CJPP rendant possible la préconisation du CJPP dans l'ESR + Rencontre avec la MDPAAD + Rencontre avec la direction du SPIP 75

SIÈGE : Prise de poste de la Directrice Administrative et Financière

NATIONAL : mise en place d'une coordination nationale socio-judiciaire et coordination nationale CHRS

CRÉTEIL : Réunion avec le TJ de Créteil concernant les orientations des stages en post-sentenciel et la refonte des parcours SPIP-APCARS + Rencontre avec Mme le Bâtonnier du 94 + Visite de Mme La Préfète déléguée à l'égalité des chances du 94 + 1ère rencontre avec la nouvelle présidente du TJ de Créteil

NOVEMBRE

BOBIGNY : Réunions avec le CSE, le DG, les RH et un spécialiste des risques psycho-sociaux, afin de travailler sur des pistes d'amélioration des conditions de travail des salariés

MARSEILLE : Colloque national des CPCA et signature d'un protocole de fonctionnement SPIP/CPCA

PARIS : préparation CPOM avec la DRIHL 75 + contrôle des achats du CHRS Belleville

NATIONAL : rencontre avec la fondation M6 + Rencontre avec le groupe Menway

DÉCEMBRE

BOBIGNY : Participation au COPIL de l'Ouvrage, dispositif du SPIP 93 et de l'Association Aurore, pour envisager de futures orientations de personnes rencontrées dans le cadre des ESR

SREP : Rencontre avec les doyens des juges d'instruction des juridictions de Paris et Créteil

CRÉTEIL : Participation RETEX triple infanticide d'Alfortville (en présence du parquet général, de la PRa et des partenaires associés) + signature de la convention APCARS – MJD Champigny-sur-Marne pour mise en place d'une permanence de contrôle judiciaire + Rencontre DTPJJ 94

NATIONAL : Rencontre Sycomore

PARIS : signature CPOM CHRS Belleville



AU COEUR DE LA JUSTICE

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer des mesures d'investigation : des **enquêtes sociales rapides (ESR)** et des **enquêtes de personnalité (EP)**. L'ESR vise à **vérifier la situation matérielle, familiale et sociale** de la personne et à **informer le magistrat** sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale tandis que les EP visent à **rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité**.

L'APCARS est également mandatée pour des **mesures alternatives à la détention provisoire** comme le **contrôle judiciaire**, ordonné par un magistrat dès lors qu'une peine d'emprisonnement est encourue.

Enfin, l'APCARS est mandatée pour dispenser des **stages de sensibilisation et de responsabilisation**. Initialement pensés comme une **mesure alternative aux poursuites**, ces stages collectifs peuvent être également prononcés dans le cadre d'**une peine ou d'une obligation de contrôle judiciaire**.



AU COEUR DE LA JUSTICE

LES MESURES D'INVESTIGATION

Les Enquêtes Sociales Rapides

Pour bien juger et prononcer des peines adaptées, la justice pénale mandate l'APCARS pour effectuer des Enquêtes Sociales Rapides (ESR) afin d'apporter des informations vérifiées sur la situation socioprofessionnelle, familiale, matérielle, médicale et pénale des personnes mises en cause.

BOBIGNY

A Bobigny, nous avons poursuivi la consolidation de notre activité d'ESR. Nous avons ainsi réussi à pérenniser 7 postes salariés enquêteurs, à temps partiel et complet, nous permettant d'équilibrer davantage le rapport des enquêtes réalisées par les salariées et les TI (travailleurs indépendants). En effet, nous sommes passés de 37% des ESR effectuées par les salariés en 2023 à 55% en 2024. Nous espérons pouvoir atteindre 65 à 70% au cours de l'année 2025. Nous avons également réorganisé l'ensemble des horaires de l'équipe, pour permettre de répondre au mieux aux besoins et impératifs de la juridiction.

L'année 2024 a été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques à Paris, avec, dès le mois de mai, une vive augmentation de la file active de déferrement. La période estivale a été particulièrement intense, avec un quasi doublement du nombre de déférés sur les mois de juillet et août, par rapport à l'an passé. L'ensemble de l'équipe salariée a donc différé ses congés d'été pour rester disponible durant ces deux mois et n'a pas ménagé ses efforts afin de répondre au plus près aux exigences de cette période spécifique au sein de la juridiction, à l'instar des autres services du Tribunal et de leurs partenaires, travaillant ainsi ensemble pour que cet événement exceptionnel puisse se dérouler en toute sérénité.

EN 2024

29 834

TOTAL DES ESR CONFIÉES À NOS SERVICES
SOCIO-JUDICIAIRES (IDF ET MARSEILLE)

Malgré cette augmentation constatée au cours de la période des Jeux Olympiques, nous pouvons remarquer que, globalement, le nombre de déferrements en 2024 demeure assez similaire à celui de 2023 (6812 en 2023 pour 7047 en 2024). Toutefois, nous avons réalisé près de 700 ESR en plus par rapport à 2023 et établi 375 procès-verbaux de carence (PVC) en moins. Il est à noter d'ailleurs que la production de ces derniers est davantage due à présent au refus de l'entretien par la personne déférée ou au non-déferement au tribunal du fait d'une hospitalisation.

Le renforcement de l'équipe salariée et son investissement constant, mais également le maintien du procédé de reconvoque de certaines CPPV, nous ont en effet permis, depuis un peu plus d'un an, de ne plus établir de PVC pour cause d'effectif APCARS, ou de façon très anecdotique, ce qui est un progrès considérable par rapport aux deux années précédentes. Le dispositif de reconvoque fonctionne encore actuellement de façon assez satisfaisante.

Il est à noter que nous recherchons encore deux postes pour finaliser la constitution de l'équipe salariée, ainsi que des TI, afin de pouvoir maintenir et confirmer cet élan.

Enfin, à l'initiative du Parquet de Bobigny, nous avons créé un formulaire d'ESR spécifique au dispositif du Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) dans le cadre de violences conjugales. Celui-ci a été conçu pour apporter, en complément de l'ESR classique, des informations ciblées et plus exhaustives permettant d'apprécier l'opportunité de la mise en place d'un tel dispositif et ce, ab initio.

PARIS

L'activité des ESR75 reste stable en 2024, avec un déploiement aujourd'hui généralisé de l'enquête sociale rapide pour tout type d'audiences correctionnelles (CRPC, COPJ, CPV et CPVCJ, CI), et de plus en plus au niveau de l'instruction.

Outre apporter au juge d'instruction des premiers éléments de personnalité dès l'interrogatoire de première comparution, les enquêtes sociales rapides sont devenues un outil indispensable de l'aide à la décision des magistrats pour déterminer les mesures de sûreté les plus adaptées à chaque individu en cas d'ouverture d'instruction, et envisager d'autres solutions que la détention provisoire dans un contexte de surpopulation carcérale. Nous constatons ainsi une augmentation des saisines par juge d'instruction de 59% entre 2023 et 2024.

Dans cette même direction, depuis octobre 2024, les enquêteurs sociaux peuvent désormais préconiser le placement sous contrôle judiciaire avec placement probatoire de certains auteurs de violences conjugales, identifiés comme nécessitant une prise en charge renforcée lors de l'entretien réalisé le jour de déferrement.

CRÉTEIL

L'activité ESR94 se stabilise également avec 3958 enquêtes diligentées en 2024. Face à cette pérennisation d'un taux élevé d'enquêtes confiées à une équipe renforcée (grâce à un recrutement plus aisé avec l'intégration de la « prime Ségur » dans la rémunération) mais relativement restreinte (6 salariées à temps partiel

et 1 référente à temps plein), le service a continué d'avoir recours à des travailleurs indépendants pour soutenir quotidiennement l'équipe et le poste coordinatrice a été créé. Comme l'année précédente, la grande majorité des enquêtes est réalisée par les enquêtrices salariées qui sont au minimum 3 par jour.

En septembre 2023, le procureur de la République avait annoncé sa volonté de renforcer le dispositif d'évaluation BAR pour les affaires de violences conjugales en demandant la réalisation d'ESR davantage concentrées sur la possibilité de déployer ce dispositif et notamment de le prononcer ab initio. Ces ESR « BAR » continuent donc depuis d'être mises en œuvre, impliquant lors des entretiens des questionnements plus approfondis concernant le lieu de vie (activité professionnelle, lieu de soin, lieu de scolarisation des enfants) et la possibilité d'un hébergement alternatif en cas d'éviction.

Ainsi, on peut constater que l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une demande similaire en termes de type d'enquête et de contenu ainsi qu'une stabilisation du nombre d'ESR à réaliser. Cette similarité avec 2023 a permis de mieux pouvoir appréhender nos besoins en matière d'effectifs salariés et de travailleurs indépendants et de renforcer la structuration du service avec un encadrement intermédiaire.

Reste pour la suite la nécessité de passer à un réel fonctionnement dématérialisé, passage au numérique encore complexe à mettre en œuvre au regard des difficultés rencontrées par la juridiction à ce niveau.

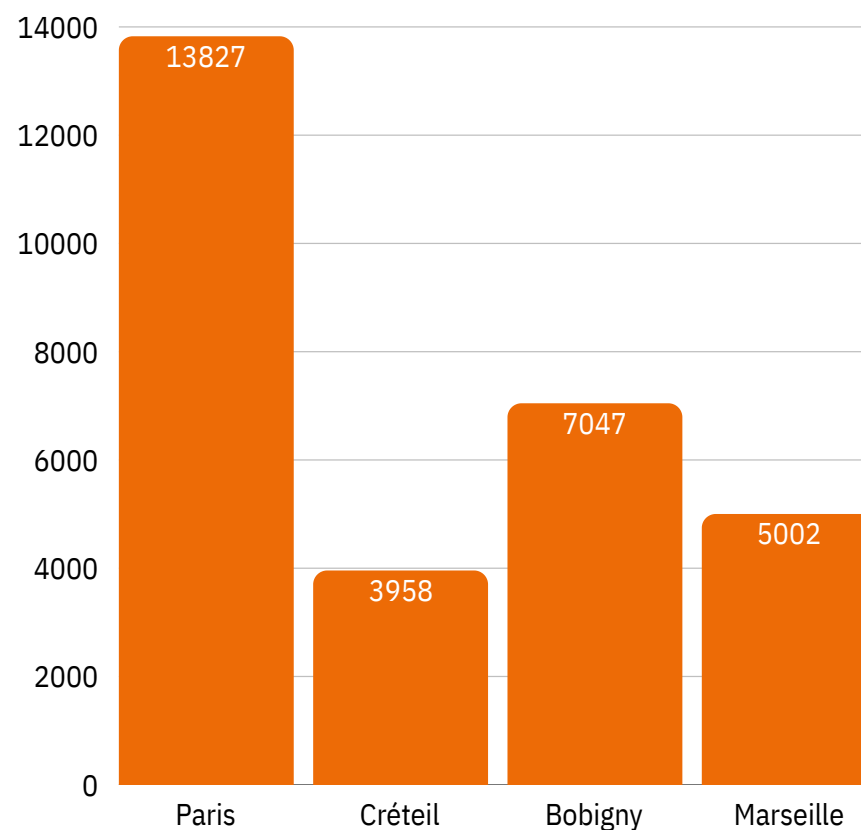
MARSEILLE

Le formulaire d'enquêtes sociales rapides a évolué au gré des directives réglementaires et législatives. L'APCARS Marseille utilise désormais deux formulaires distincts, un étant spécifiquement dédié aux Violences Intra Familiales (VIF) et Violences Conjugales (VC) avec des particularismes liés à la vie de couple, aux conditions matérielles de la victime (domicile conjugal, résidence des enfants...).

Le formulaire des ESR intègre depuis la LPJ (Loi de Programmation et de réforme pour la Justice) des données concrètes pour la prise de décision des magistrats à savoir : la faisabilité matérielle d'un aménagement de peine, le prononcé possible d'un CJSE, d'une peine de TIG (Travail d'Intérêt Général)...

En 2024, on observe une reprise croissante de l'activité, notamment imputable aux Jeux Olympiques d'août 2024 et donc à une plus forte présence judiciaire de juillet à septembre.

RÉPARTITIONS DES ESR PAR JURIDICTION



TÉMOIGNAGE DE MME BELOT, VICE-PRÉSIDENTE, PRÉSIDENTE À LA 23^{ÈME} CHAMBRE CORRECTIONNELLE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

“

« Les enquêtes sociales rapides de l'APCARS constituent un outil indispensable et précieux pour mieux connaître le parcours et les conditions de vie, souvent compliquées, des personnes que je suis amenée à juger en tant que présidente d'audience de comparution immédiate.

L'équipe de l'APCARS fournit un travail sérieux, investi et remarquable, au vu de la quantité et de la qualité des renseignements obtenus dans le temps restreint et les conditions particulières de l'urgence pénale.

Ces enquêtes sont, après le débat sur les faits, systématiquement évoquées et discutées en audience, puis résumées et intégrées dans mes motivations de jugement, dans le volet personnalité, dont on connaît l'importance pour le choix de la peine. »

”

TÉMOIGNAGE DE MR. LEFEBVRE, JUGE D'INSTRUCTION AU TJ DE PARIS

“

« Au moment du premier déferrement d'une personne devant le juge d'instruction qui va envisager sa mise en examen, il est essentiel de pouvoir avoir des éléments sur sa situation personnelle notamment avant d'envisager les mesures de sûreté les plus adaptées au regard de cette situation et de ses garanties de représentation.

A ce titre, les diligences de l'APCARS se sont toujours montrées essentielles, d'autant que dans les dossiers non criminels, l'enquête sociale rapide est souvent, avec le casier judiciaire, le seul élément de personnalité au dossier.

Le sérieux des enquêtes sociales rapides et des vérifications réalisées par les enquêteurs de l'APCARS et leur constante rapidité d'exécution font des travaux de l'association une base solide sur laquelle les juges d'instruction parisiens savent qu'ils peuvent s'appuyer. »

”



AU COEUR DE LA JUSTICE

LES MESURES D'INVESTIGATION

Les Enquêtes de Personnalité

En cas de délits plus graves et de crimes, le juge d'instruction peut solliciter une enquête de personnalité (EP). Plus approfondie que l'Enquête Sociale Rapide, l'objectif de l'Enquête de Personnalité est de présenter une biographie familiale et personnelle du mis en examen ou de la victime afin de dégager des éléments de compréhension de son parcours de vie et de sa personnalité.

ÎLE-DE-FRANCE

Les Enquêtes de Personnalité (EP) rendues concernent majoritairement des affaires criminelles. Ainsi, en Île-de-France, 95% des enquêtes ordonnées concernent des crimes, principalement des viols (38%) et des homicides (13%), les autres infractions criminelles relevant de la criminalité organisée : vols à main armée, et toutes sortes de trafic, de stupéfiants, d'armes, d'êtres humains (41%). Les EP correctionnelles concernent principalement des faits de vols et de violences volontaires.

23 EP victimes ont été ordonnées et concernent en majorité des victimes de meurtres (76%). En 2024, le nombre d'EP confiées au Service Régional d'Enquête de Personnalité (SREP) est en baisse, 584 EP, le plus bas niveau de mandatements depuis 10 ans. Le service a connu un retard conséquent dans les rendus des enquêtes entraînant une baisse des saisines de la part des juridictions, notamment de la part du tribunal judiciaire de Bobigny où le nombre de saisines a diminué de moitié en 2 ans. Cette baisse des mandatements a cependant permis au SREP de ne pas accentuer son retard sur l'année 2024, le nombre d'EP rendues étant égal à celui des ordonnances confiées.

EN 2024

798

TOTAL DES EP CONFIÉES PAR
LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Des mesures internes ont été prises afin de résorber ce retard, en recrutant massivement de nouvelles enquêtrices de personnalité. Ainsi, au mois de décembre 2024, l'équipe d'enquêteurs de personnalité était constituée de 14.66 ETP, contre 10.43 ETP au mois de janvier 2024. Ces recrutements ont permis de résorber en partie le stock de mesures restant à réaliser, et de réduire les délais de rendu des enquêtes de personnalité de 6 à 4 mois. Ces efforts de réduction des délais seront maintenus sur l'année 2025, avec pour objectif de respecter au mieux les délais fixés par ordonnance par les magistrats mandataires.

Ce renforcement des effectifs répond également à la nécessité de pouvoir davantage traiter les urgences, tout en continuant à résorber le retard du service. En effet, dans la continuité de l'année 2023, le SREP est toujours régulièrement saisi par les cours d'assises, de Paris et Bobigny, pour la réalisation d'enquêtes de personnalité en urgence, pour lesquelles il faut pouvoir faire preuve de réactivité au regard des délais plus restreints pour les réaliser.

Un travail de méthodologie de fond a également été initié en fin d'année 2024, à la suite des rencontres avec les doyens des juges d'instruction de Paris, Bobigny et Créteil, afin de renforcer le travail de vérification et renouer davantage avec le terme « enquête » de notre mission.

Dans les affaires criminelles, les enquêteurs peuvent être appelés à déposer devant la cour d'assises. En Île-de-France, les citations aux assises ont augmenté de 35% en 2024 pour un total de 292 citations. Le SREP Île-de-France propose une aide à la préparation des témoignages aux Assises.

MARSEILLE

À la suite d'une augmentation soudaine et imprévisible des demandes de mandatement en 2022 et 2023, le service a engagé un effort soutenu de recrutement et de formation de nouveaux professionnels sur les années 2022, 2023 et 2024. Cette réorganisation a toutefois entraîné un allongement des délais de rendu des enquêtes de personnalité (EP), nécessitant la tenue de points réguliers avec les magistrats instructeurs durant cette période.

En 2024, l'équipe d'enquêteurs de personnalité est restée en sur-effectif afin de résorber le stock d'EP en attente tout en assurant le traitement des nouvelles demandes.

Au total, 290 EP ont été rendues en 2024, soit une hausse de 70 % par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, 213 nouvelles EP ont été ordonnées par les juges d'instruction, un chiffre en légère baisse, les magistrats répartissant désormais les saisines entre l'APCARS ou une autre association.

Malgré ces évolutions, des échanges réguliers ont permis de préserver une relation de confiance avec les magistrats, qui continuent de saluer la qualité des Enquêtes de Personnalité produites par l'APCARS.

Enfin, des réunions fréquentes entre les enquêtrices de personnalité et la cheffe de service assurent une coordination des pratiques et une adaptation continue des écrits aux exigences jurisprudentielles.

Majoritairement, les mis en cause sont rencontrés en centres pénitentiaires. Les enquêteurs peuvent se déplacer au domicile des familles ou tiers contactés mais ils les rencontrent majoritairement au siège de l'association.

Depuis plus de trois ans, il est à noter qu'un nombre important d'enquêtes de personnalité réalisées par l'APCARS Marseille concerne de jeunes majeurs mis en examen pour des faits criminels de violence ou de vol avec arme.

Nous avons été mandatés en 2023 pour 10 enquêtes « Victime » (9 en 2022, 1 en 2020, 2 en 2019) ; nous constatons cette même tendance en 2024 pour 18 EP victimes confiées. Il a d'ailleurs été décidé en 2025 de former nos enquêteurs à cet exercice spécifique.

Les convocations comme témoin devant les cours d'assises de l'APCARS restent importantes : 47 fois en 2024 , (66 en 2023, 53 en 2022, 42 en 2021, 40 en 2020, 56 convocations en 2019, 9 convocations en 2018). Ces témoignages aux assises font l'objet de formations spécifiques pour les nouveaux salariés. En outre, un travail de relecture et d'adaptation de l'EP par le salarié, pour une présentation orale est nécessaire et chronophage.

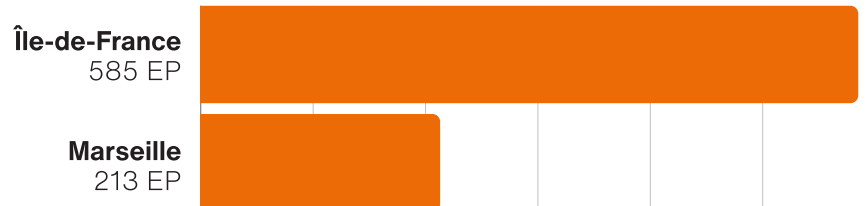
Les EP font l'objet d'une relecture systématique par la cheffe de service. Elles doivent être claires, précises, riches en information et objectives. Un effort de synthèse est particulièrement demandé aux enquêtrices, en matière correctionnelle, pour que les enquêtes soient exploitées par les magistrats, dans le cadre contraint d'une audience.



LES MESURES D'INVESTIGATION

Les Enquêtes de Personnalité

RÉPARTITION DES EP CONFIÉES PAR RÉGION (AUTEURS ET VICTIMES)



NOMBRE D'EP VICTIME CONFIÉES PAR RÉGION



NATURE DE L'INFRACTION À L'ORIGINE DE L'EP, EN ÎLE-DE-FRANCE



NATURE DE L'INFRACTION À L'ORIGINE DE L'EP, À MARSEILLE



TÉMOIGNAGE DE LOLA C. – ENQUÊTRICE DE PERSONNALITÉ AU SREP

“

“Je suis Lola, je suis enquêtrice de personnalité. Une fois mes études de droit pénal terminées, j’ai orienté mon parcours vers l’avocature pénaliste. J’ai toujours manifesté un fort attrait pour ce domaine du droit qui m’apparaît être le plus proche entrecroisement entre des enjeux à la fois sociaux et politiques.

Après l’obtention de mon Certificat d’Aptitude à la Profession d’Avocat (CAPA) en septembre 2024, j’ai choisi de différer mon entrée dans la profession pour enrichir mon expérience en me rapprochant du domaine associatif notamment de l’APCARS. J’ai ainsi pu découvrir toute la richesse du tissu associatif français dont l’activité tourne autour du judiciaire et prendre connaissance de nouveaux métiers peu connus et peu communiqués en faculté de droit comme celui d’enquêtrice de personnalité.

Cette expérience m’apporte un tout autre regard sur la procédure et ses acteurs. La posture de l’avocat et les relations qu’il entretient avec son client sont nécessairement mises en relief avec les impératifs de la défense pénale qui lui incombent. L’avocat représente une partie au procès investie d’un point de vue subjectif, une « version de l’histoire » qu’il faut défendre. La posture de l’enquêtrice de personnalité est tout autre car il est nécessaire d’être axée sur l’écoute, le dialogue, pour recueillir une parole subjective et la retranscrire de la manière la plus neutre possible. Ce travail intellectuel rend cette expérience fort intéressante, d’autant que c’est un métier très riche en relations humaines : la multiplicité des parcours, le caractère unique de chacune des enquêtes rendent tout cela particulièrement passionnant.

De surcroît, le fait de concourir à l’humanisation des personnes mises en cause dans des procédures pénales fait se sentir utile. En tant que future avocate, cette expérience me permet non seulement de comprendre la réalité du travail d’un autre acteur essentiel de la procédure pénale mais aussi de prendre toute la mesure du rôle de l’enquête de personnalité avec tout ce qu’elle peut apporter pour permettre l’appréhension des contours et des détails de la trajectoire de vie des personnes afin de les défendre de la manière la plus adaptée et efficace possible.”

”



AU COEUR DE LA JUSTICE

LES MESURES D'INVESTIGATION

Focus : Préparation aux citations

EN 2024

339

TOTAL DES CITATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE ET À MARSEILLE

AU SREP, UNE AIDE À LA PRÉPARATION

Le SREP propose une aide à la préparation aux citations à un procès, pour les enquêteurs qui le souhaitent et nous sollicitent en ce sens, qu'ils soient en poste ou qu'ils aient quitté l'APCARS, qu'il s'agisse de leur premier témoignage ou qu'ils soient habitués à cet exercice.

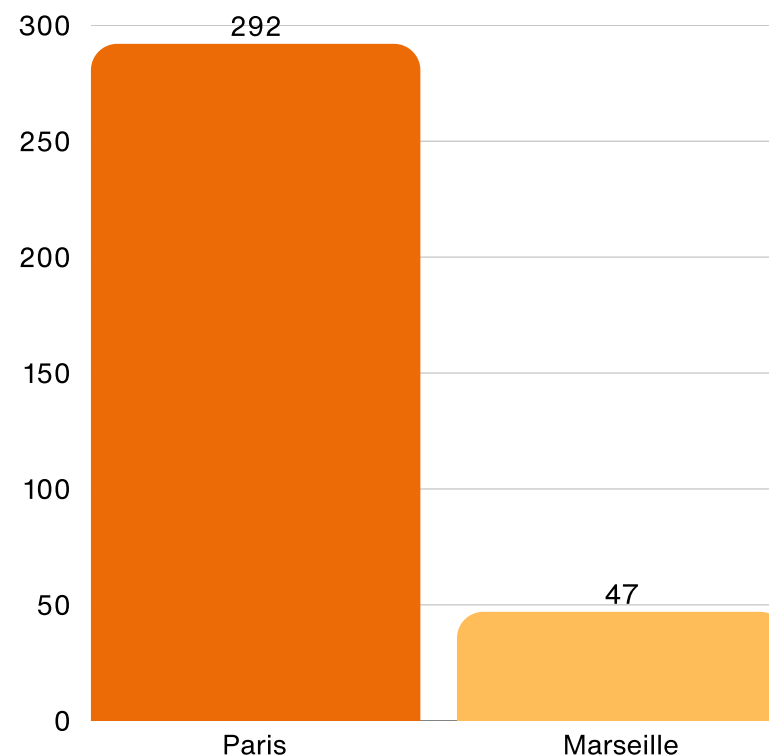
La citation est une restitution orale devant un jury populaire ou professionnel d'un rapport écrit, qui a été réalisé plusieurs années auparavant.

Ce temps de préparation consiste en un temps d'échanges entre la cheffe de service ou son adjointe et l'enquêteur, après relecture du rapport par chacun, pour à la fois permettre à l'enquêteur de se réapproprier son écrit, se le remettre en mémoire, et pour réfléchir ensemble aux éléments essentiels à conserver afin de proposer à la cour un exposé synthétique, mais complet, et vivant. Dans la mesure où l'enquêteur ne peut pas faire lecture de son rapport, il peut alors réécrire un plan, les idées générales, des mots-clés ou un texte plus court et oralisé, dont il pourra se servir, après accord de la cour, lors de son témoignage.

Ce temps de réflexion commune a également pour objectif d'anticiper les éventuelles questions qui pourraient être posées à l'enquêteur à l'issue de son témoignage, et quelles réponses apporter ; à identifier les points un peu complexes d'un parcours de vie et d'une personnalité sur lesquels nous pourrions être interpellés. Mais certaines questions ne peuvent pas toujours être anticipées, chaque partie pose une question qui va lui servir, pour son réquisitoire ou sa plaidoirie.

65 préparations aux citations ont été réalisées sur l'année 2024.

NOMBRE DE CITATIONS EN 2024



LES MESURES ALTERNATIVES

Le Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif

EN 2024

1362

TOTAL DES MESURES DE
CJSE CONFIEES À L'APCARS

Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE) est une mesure alternative à la détention provisoire, il représente une version enrichie du Contrôle Judiciaire puisqu'en plus du respect des obligations, il propose un accompagnement personnalisé autour des problématiques rencontrées par la personne mise en cause. Cette mesure favorise la réinsertion et la prévention de la récidive.

MARSEILLE

Il faut distinguer les CJSE courts dans le cadre de Convocation Par Procès-Verbal (CPPV) ou de Comparution Immédiate (CI) et les CJSE longs (dans le cadre d'instruction ou dans le cadre d'affaires concernant des enfants).

Concernant les CJSE courts, la durée de cette mesure (prévue pour quelques semaines), dure souvent plusieurs mois. De plus, la circulaire du 17/06/16 a confirmé une situation de fait, en allongeant le délai de convocation par procès-verbal, à 6 mois.

Nous observons notamment un nombre toujours plus important de CJSE ordonnés dans le cadre des procédures de CPPV/CJ pour des faits de violences par conjoint et de violences intrafamiliales. Cette mesure, qui comprend fréquemment l'éloignement de l'auteur présumé du domicile conjugal et l'interdiction de contact avec la victime, est souvent difficile à faire appliquer par les contrôleurs quand elle s'inscrit dans la durée.

Nous sommes aujourd'hui un partenaire clairement identifié par le tribunal et le SPIP13. Le développement de l'antenne marseillaise du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) a conforté aussi notre prise en charge renforcée de ce public, en pré sentenciel. Le CPCA co-existe avec nos outils thérapeutiques préexistants (les groupes de paroles et les stages).

Le service continue à collaborer étroitement avec les services du parquet, par l'organisation de la Commission Violences Intrafamiliales (COMVIF) qui se réunit tous les 2 mois ainsi que par les signalements pour manquement aux obligations du CJSE. En 2023, 51 signalements avaient été transmis au service du Parquet par les contrôleurs judiciaires. En 2024 ce sont 84 signalements qui ont été transmis au Parquet.

L'existence d'une permanence spécifique aux mineurs avec deux intervenants socio-judiciaire dédiés permet, une meilleure qualité de travail avec les magistrats et les partenaires.

Une augmentation de l'activité constatée depuis 3 ans ne semble pas perdurer en 2024 où l'on note une légère baisse des mandatements : 571 CJ courts reçus pour 405 rapports déposés.

Concernant les CJSE longs, les mandatements par les juges d'instruction connaissent une légère hausse : 110 en 2024 contre 84 en 2023.

Cette mesure dont l'objet est d'accompagner les personnes mises en examen pendant plusieurs années permet de suivre leur évolution, de les guider dans leur parcours d'insertion et de rendre compte régulièrement aux magistrats.

La durée de l'accompagnement jusqu'au jugement se poursuit souvent au-delà des 36 mois, ce qui démontre un important travail fourni par les contrôleurs et l'investissement nécessaire pour le suivi de cette mesure.

L'APCARS rend des rapports intermédiaires chaque semestre ou sans délai pour signaler un incident (arrestation, non-respect des interdictions de contact ou de présentation au domicile, absences aux rendez-vous...) ou un changement de situation important. Les rapports sont rendus directement aux magistrats.

Le rapport final est lui, remis au service de l'audience du TJ, suffisamment à l'avance pour les dossiers d'instruction ou dans les jours qui précèdent l'audience pour les CJSE courts (durée de quelques mois pour la mesure).

Pour les manquements aux obligations ou pour signaler tout incident dans la prise en charge, une boîte mail structurée a été créée par le Parquet afin de mieux formaliser la transmission et le traitement de nos rapports.

L'APCARS Marseille travaille en lien avec des associations spécialisées comme l'AVAD (Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance) et SOS Femmes, pour mieux orienter les femmes victimes de violence, vers un accompagnement spécifique.

Notre connaissance de l'attribution de « téléphone grave danger » aux femmes victimes de violence, permet aussi une meilleure communication sur les situations à risque entre l'AVAD, les magistrats du Parquet de la section famille, l'APCARS et le SPIP.

CRÉTEIL

En 2024, l'activité a continué de s'accroître, dans la poursuite des augmentations constatées depuis 2020 de la mise en œuvre de nombreuses mesures de CJSE dits « courts » (moins de 6 mois), notamment concernant les auteurs présumés de violences intrafamiliales et de délits mineurs.

Le service de contrôle judiciaire de Créteil s'est néanmoins adapté à cette augmentation en étoffant son équipe et en renforçant ses partenariats pour faire face à la demande conséquente de la juridiction. Des actions ont été développées ou renforcées en 2024 :

- Le renforcement de l'équipe de contrôle judiciaire :

Tandis que 585 nouvelles mesures de contrôle judiciaire ont été confiées à l'APCARS en 2022 et 637 en 2023, ce sont 670 mesures qui ont été confiées à notre association en 2024.

L'APCARS a donc réagi à cette constante augmentation impliquant une charge de travail conséquente en recrutant tout d'abord 1 ETP en plus puis en créant un poste de référent et un poste de coordination ayant permis une meilleure organisation et un réel suivi de la formation. A ensuite été ouvert un recrutement d'un 0.4 ETP en renfort en décembre 2024.

- Le partenariat avec la psychologue attachée au service :

Depuis 2020, l'APCARS s'est engagée vers une meilleure prise en charge des auteurs en développant un partenariat avec une psychologue.

En effet, la volonté de permettre la mise en place de soins pénalement ordonnés malgré des difficultés institutionnelles de prises en charge psychologique sur le département ne permettant pas d'aboutir à une prise en charge effective des auteurs a donné lieu à la création de notre propre dispositif interne.

Des consultations psychologiques dédiées aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ont donc été mises en place chaque mercredi après-midi, entretiens dont le nombre n'a cessé de croître avec l'augmentation des mesures de CJ courts, donnant ainsi lieu en 2024 à la réalisation de 183 entretiens.

- Participation à la « Recherche action - Grilles d'évaluations criminologiques » :

Volontaire pour être au plus près des avancées criminologiques et des projets visant à perfectionner la pratique du contrôle judiciaire, le service CJ de Créteil a participé activement à la recherche action menée par Mme JEGO, chercheuse travaillant pour la Fédération Citoyens & Justice.

Ce projet débuté en octobre 2023 et devant prendre fin au dernier trimestre 2025 a permis d'une part un rapprochement avec la Fédération et d'autre part une collaboration entre théoriciens et praticiens à travers l'observation par Mme JEGO de rendez-vous de CJ puis la mise en place de groupes de travail afin de créer conjointement des outils (jeux pédagogiques, grilles d'évaluations, etc.) visant à diversifier les supports de réflexion durant les entretiens.

Suite à ce travail, la chercheuse a repris les supports pour y apporter des modifications en lien avec ses observations et les remarques des intervenants socio-judiciaires (ISJ) tout au long de l'année 2024 ; une restitution de son travail et une formation permettant l'utilisation de ces supports est prévue fin 2025.

- Projet de développement du premier groupe de paroles à destination des auteurs de violences conjugales :

Constatant une réelle demande des auteurs à pouvoir avoir accès à un espace de parole et fort de l'expérience de plusieurs contrôleurs judiciaires lors de l'exercice d'autres missions au sein de l'APCARS ou d'emplois antérieurs, une initiative des salariés visant à créer et mettre en place un tel a groupe a émergé.

Depuis septembre 2024 des réunions mensuelles ont donc été initiées pour construire ce projet afin de pouvoir le présenter, le faire financer puis lui donner vie aux environs de septembre 2025.

Ainsi, on peut constater que l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes concernant l'augmentation des mesures de contrôles judiciaires confiées à l'association.

2024 fut également une année charnière en matière de renforcement de l'équipe, de notre collaboration avec notre partenaire psychologue mais également en matière de recherches et d'innovation avec la participation à la recherche action et la volonté de mettre en place des groupes de paroles pour les auteurs de violences conjugales.

LES MESURES ALTERNATIVES

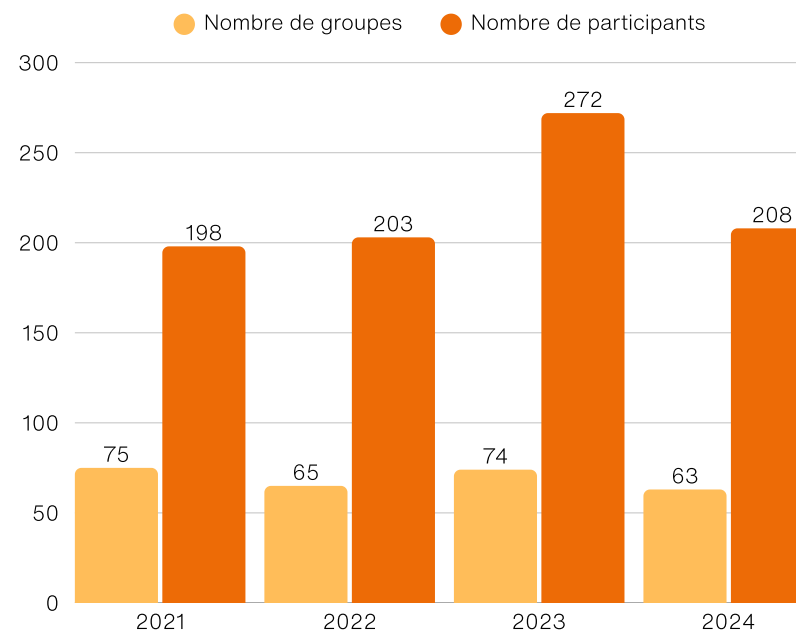
Focus : prise en charge des auteurs de violences conjugales

À MARSEILLE, UNE PRISE EN CHARGE RENFORCÉE DES AUTEURS DE VIOLENCES

La part de CJSE relative aux auteurs de violences conjugales (AVC) reste toujours aussi importante au fil des années. En 2024 les placements sous contrôle judiciaire court concernent à plus de 60% des faits de violences sur conjoint.

En partant de ce constat, l'APCARS Marseille a travaillé sur plusieurs solutions pour une prise en charge renforcée :

- La création d'un groupe de parole dédié aux auteurs, animé par un thérapeute familial. Ce groupe de parole permet d'apaiser certaines tensions, d'amorcer une réflexion quant aux actes posés, de responsabiliser les auteurs et d'aborder les conséquences intrafamiliales de ces faits de violences. Ce travail groupal facilite aussi la réflexion autour du passage à l'acte et l'élaboration de stratégies d'évitement à la violence.
- Le développement de la collaboration avec l'antenne marseillaise du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA). Un protocole de fonctionnement a été signé en novembre 2024, entre le SPIP13 et les CPCA de la région SUD pour faciliter encore davantage les orientations et les prises en charge communes des auteurs de violences conjugales. En 2024, les contrôleurs judiciaires de l'APCARS ont orienté 104 auteurs vers le CPCA.
- La création de 10 places d'hébergement dédiées à l'éviction des auteurs de violences conjugales, en vue de sécuriser la victime et de permettre le respect des interdictions de contact. Ces 10 places ont donné lieu au recrutement d'un travailleur social dédié qui collabore avec les contrôleurs judiciaires, la coordonnatrice CPCA et les CPIP du SPIP de Marseille. Ainsi 32 auteurs présumés ont pu être éloignés de leur domicile.



En 2024, 208 auteurs de violences conjugales ont participé à l'une des 63 sessions du groupe de parole dédié.

104

En 2024, les contrôleurs judiciaires de l'APCARS ont orienté **104 auteurs vers le CPCA de Marseille.**

32

En 2024, **32 auteurs présumés ont pu être éloignés** durablement de leur domicile.

LES MESURES ALTERNATIVES

La Justice Résolutive de Problèmes

La Justice Résolutive de Problèmes (JRP) vise à l'accompagnement et au soin de personnes mises en cause, présentant une problématique addictive ainsi qu'un risque élevé de réitération d'infractions. Ce dispositif a pour but de favoriser des alternatives aux réponses pénales habituelles afin de mieux prévenir la récidive, en proposant un traitement différencié, centré sur une prise en charge globale.

MARSEILLE

Basée sur la participation volontaire et le consentement de l'individu, ainsi que sur la coopération entre divers intervenants, la JRP vise à encourager la personne à réfléchir aux risques et aux dommages associés aux comportements addictifs, afin d'améliorer son état de santé, de réduire les risques de récidive, et de commencer à résoudre les problèmes sanitaires, socio-économiques et judiciaires.

L'APCARS Marseille porte le poste de coordonnatrice des projets JRP en lien étroit avec la juridiction et les CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Elle a été recrutée fin 2023. Elle participera à l'évaluation et assurera l'accompagnement socio-éducatif des publics. Les CSAPA partenaires, quant à eux, assurent l'accompagnement en santé. A terme, les deux projets accueilleront chacun 15 personnes en file active

Les prises en charge sont individualisées et donc fluctuantes en fonction des besoins exprimés ; certaines personnes ont d'importants besoins d'accompagnement notamment en matière de logement. Les demandes auprès du SIAO sont alors systématiques et peuvent mettre à mal l'accompagnement au vu des délais d'accès à un hébergement et un logement sur le territoire marseillais.

L'année 2024 a permis de finaliser les outils pensés en 2023 comme : le vademecum relatif au fonctionnement de la JRP (actant les différents process entre les acteurs judiciaires et associatifs) et la fiche de signalement. L'outil d'évaluation criminologique a aussi été présenté aux intervenants de l'APCARS et du SPIP13 qui ont également été formés à son utilisation.



LES MESURES ALTERNATIVES

Les stages de sensibilisation et responsabilisation

EN 2024

1665

STAGIAIRES REÇUS, TOUS
STAGES CONFONDUS

Les stages effectués par l'APCARS sont majoritairement prononcés dans le cadre d'alternatives aux poursuites ou de compositions pénales, même si nous constatons une augmentation de stages prononcés en peine ou dans le cadre d'obligations du contrôle judiciaire ou du sursis probatoire. Ils concernent essentiellement des primo-délinquants, qui s'acquittent intégralement du coût du stage.

L'objectif de ces mesures, souvent en première réponse pénale, est d'apporter une réponse éducative et pédagogique permettant un premier niveau de sensibilisation et de responsabilisation de la personne ayant commis une infraction.

A la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation, strictement anonyme. Il ressort du dépouillement de ces questionnaires que ce modèle de réponse pénale permet d'influer sur la représentation et les connaissances qu'ont les stagiaires du type de comportement délinquant visé.

Les stages sont ainsi un outil très efficace de lutte contre la récidive, notamment par la responsabilisation des auteurs, possible du fait de la dynamique de groupe spécifique à cette action et des apports de connaissances dont bénéficient les stagiaires.

Les stages sont une réponse de plus en plus utilisée par les juridictions comme réponse à des types de délinquance spécifiques. Ainsi, le nombre de stagiaires est en constante augmentation depuis la création de ces stages.

L'APCARS propose un total de 5 stages différents entre l'Île-de-France et les Bouches-du-Rhône (Marseille).

ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, l'APCARS propose les stages suivants :

- Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et les violences sexistes
- Stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels
- Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

MARSEILLE

A Marseille, l'APCARS propose les stages suivants :

- Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et les violences sexistes
- Stage de citoyenneté
- Stage de responsabilité parentale
- Stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et les violences sexistes



OBJECTIFS

Responsabiliser et prévenir la récurrence à travers l'apport :

- d'éléments de compréhension sur les mécanismes de la violence et ses origines ;
- d'un contenu propice aux échanges et d'informations vérifiées afin de susciter une réflexion sur les violences intra familiales et leurs conséquences ;
- d'outils pour enrayer la violence ;
- de la prise en compte de l'altérité (place de la victime et des « co-victimes »).



THÈMES ABORDÉS

- La violence : définition générale et spécifique à la conjugalité
- La législation, les risques encourus en cas de récurrence, la prise en charge des victimes, la procédure pénale
- La domination psychologique et féminicides
- Les violences sexuelles
- Les retentissements des violences conjugales sur les enfants
- La gestion de la colère et la communication non-violente
- Facteurs de risques et solutions d'accompagnement (à Marseille sous forme de module "addiction")



BILAN 2024

+13%

d'augmentation des orientations vers ce stage en 2024

1055

stagiaires ont suivi ce stage au total (555 à Marseille et 500 à Créteil)

95%

des stagiaires indiquent après le stage qu'il leur permettra de réduire le risque de nouvelles violences dans leur relation.

Stage de citoyenneté



OBJECTIFS

- Responsabiliser les auteurs
- Les sensibiliser aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine
- Susciter une réflexion pour une prise de conscience du passage à l'acte
- Profiter de la pair-aidance et du travail groupal pour faire prendre conscience aux stagiaires de leur responsabilité pénale et civile ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société.



THÈMES ABORDÉS

- La citoyenneté
- L'organisation judiciaire en France
- La responsabilité civile, pénale et la place des victimes
- Le métier de policier et ses contraintes (pour répondre au grand nombre d'outrages sur une personne dépositaire de l'autorité).



BILAN 2024

39,5%

des stagiaires ont moins de 25 ans

155

stagiaires ont suivi ce stage (105 en pré-sentenciel et 50 en post-sentenciel)

19

stages ont été réalisés (13 stages en pré-sentenciel et 5 en post-sentenciel)

Stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels



OBJECTIFS

- Apporter un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur le phénomène prostitutionnel
- Apporter des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les dommages causés aux personnes prostituées
- Comprendre les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps
- Faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.



THÈMES ABORDÉS

- La législation en France et à l'étranger
- Le système prostitutionnel et ses chiffres
- Les typologies des filières issues de la traite des êtres humains
- La réalité de la prostitution (témoignages audio)



BILAN 2024

20

stages réalisés au total en 2024

167

stagiaires ont suivi ce stage au total en 2024 (8 à Marseille et 159 à Créteil)

93%

ont manifesté leur volonté de ne plus avoir recours à la prostitution

Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants



OBJECTIFS

- Apporter un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs
- Apporter des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les pratiques de consommation
- Donner des points de repères objectifs pour évaluer les consommations
- Faire prendre conscience des incidences sociales de l'usage de stupéfiants et faire modifier les habitudes d'usage des stagiaires



THÈMES ABORDÉS

- Dépendance et addiction
- Définition du mot "drogue" et classification des substances
- Conséquences de la consommation et réduction des risques
- Système de soins et lieux ressources
- Cadre législatif et sanctions encourues



BILAN 2024

19

stages réalisés au total en 2024

226

stagiaires ont suivi ce stage en 2024

29%

des stagiaires disent envisager d'arrêter
totalement leur consommation après le stage

Stage de responsabilité parentale



OBJECTIFS

- Susciter une réflexion sur la fonction parentale, la notion de violences à distinguer de l'éducation
- Développer des modes de communication non violente, en vue de prévenir la récurrence
- Faire prendre conscience des conséquences de l'acte/comportement sur l'enfant



THÈMES ABORDÉS

- Rappel de la législation : droits des enfants, obligations des parents
- Réflexion autour de la notion d'éducation
- Développement de l'enfant
- Lieux ressource dans les secteurs de la parentalité et sur le plan socio-éducatif



BILAN 2024

8

stages réalisés au total en 2024

62

stagiaires ont suivi ce stage en 2024



AUX CÔTÉS DES VICTIMES

Le **Bureau d'Aide aux Victimes** (BAV) intervient sur des **permanences au tribunal judiciaire de Créteil ou des permanences extérieures.**

Gratuit et confidentiel, le service est composé de **juristes et de psychologues** spécialisées dans l'accompagnement des victimes.

Un **groupe de parole** a été mis en place cette année, spécialement destiné aux **femmes victimes de violences sexuelles.**

AUX CÔTÉ DES VICTIMES UN LIEU DÉDIÉ AU TJ DE CRÉTEIL

Le Bureau d'Aide aux Victimes

UN SERVICE ADHÉRENT À LA FÉDÉRATION FRANCE VICTIME

Le Bureau d'Aide aux Victimes de l'APCARS est adhérent à France Victimes, une fédération d'associations d'aide aux victimes, créée en 1986, sous l'impulsion de Robert Badinter.



La mission de cette fédération est de promouvoir et renforcer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance.

La fédération réunit 130 associations sur tout le territoire français et 1700 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux). Au sein de ces associations locales, toute victime d'une infraction (victimes de violences, d'atteintes aux biens, d'attentats, d'accidents de la route, d'événements collectifs, etc.), ainsi que ses proches, peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement pluridisciplinaire (juridique, social, psychologique) par des professionnels formés.

France Victimes gère une plateforme téléphonique d'aide aux victimes, notamment le numéro national 116 006, qui apporte une écoute et une mise en relation avec l'association France Victimes locale ou l'entité la plus adaptée.

EN 2024

7073

VICTIMES CONTACTÉES ET/OU
ACCOMPAGNÉES PAR LE BAV

LE BAV EN 2024

Au cours de l'année 2024, 7073 victimes ont été contactées et/ou accompagnées par les services du BAV. En comparaison avec l'année dernière, nous pouvons constater une baisse du nombre de victimes (7731 victimes contactées et/ou accompagnées en 2023). Cette diminution s'explique par différents facteurs.

Tout d'abord, nous avons remarqué une baisse de la fréquentation spontanée des victimes au BAV, se justifiant notamment par le déménagement de nos locaux à un emplacement moins accessible dans le tribunal. Nous avons pris la décision de renouveler nos affichages et d'améliorer la signalétique au sein de tribunal pour résoudre ce problème.

D'autre part, nous avons observé un effet de priorisation de certaines missions relatif à la mise en place de nouvelles actions : les missions telles que les évaluations « BAR-CI », « sorties de détention » ou encore « correctionnalisation » répondent en effet à des sollicitations urgentes de la juridiction conduisant le BAV à y consacrer un temps plus important, parfois au détriment de certaines missions ne nécessitant pas une intervention rapide.

Le BAV a su toutefois faire preuve d'une grande capacité d'adaptation face aux nouvelles actions impulsées par la juridiction, tout en maintenant la continuité de ses missions habituelles.

LES NOUVELLES ACTIONS DU BAV

Les correctionnalisations : Depuis le début de l'année 2023, le BAV est associé par le parquet à la prise de contact avec les victimes afin de recueillir leur avis en vue de la correctionnalisation de leur procédure pour viol. Il s'agit alors de prendre connaissance de la situation avec le parquet et prendre attache avec la victime pour lui exposer les motifs puis de recueillir son avis au travers d'un écrit remis par la suite au parquet. En 2024, 11 entretiens ont été menés à la suite de demandes du parquet, contre 3 en 2023 (à noter que l'action a commencé à être mise en œuvre fin 2023).

Les sorties de détention : Le BAV est régulièrement sollicité pour effectuer des évaluations « sortie de détention » auprès des victimes dont le conjoint ou l'ex-conjoint s'apprête à sortir de détention ou a fait la demande d'une permission de sortie ou encore d'aménagement de peine. Afin de répondre au plus vite à ces saisines, le BAV agit conjointement avec le CIDFF 94 en contactant, sur un roulement de 15 jours, toutes les victimes concernées sur saisine de la juridiction. Pour chaque appel, un avis est adressé au parquet et une évaluation peut être proposée à la victime pour préconiser d'éventuelles mesures de protection à la sortie de détention dès lors que la victime contactée évoque une situation de danger apparente.

Ainsi, en 2024, 180 avis à magistrat ont été transmis (93 en 2023) et 50 évaluations ont été réalisées (46 en 2023) dans ce cadre. Cette hausse du nombre de saisines de la juridiction s'explique par leur élargissement au cours de l'année à plusieurs situations relatives à l'auteur détenu (par exemple : demande de permission de sortie ou encore maintien en détention avec demande de levée de l'interdiction de contact avec la victime).

Les contributions citoyennes : Depuis le mois de janvier 2024, le BAV œuvre dans le cadre des contributions citoyennes, mesures alternatives aux poursuites créées par la loi du 8 avril 2021. Par cette contribution citoyenne, l'auteur participe à son amendement tout en obtenant une meilleure connaissance du rôle de l'APCARS, tant dans le cadre de l'accompagnement des victimes que dans la prise en charge des auteurs. Cet aspect pédagogique permet de responsabiliser l'auteur et prévenir ainsi la récidive. Les juristes du BAV se mobilisent ainsi pour expliquer l'intérêt d'une telle mesure aux auteurs une fois le règlement de l'amende établi.

En 2024, sur les 87 personnes convoquées, 53 d'entre elles se sont effectivement présentées et ont bénéficié d'un entretien avec une juriste du BAV, cela représente ainsi un taux de présence d'environ 60%.

Les évaluations BAR : Concernant les bracelets anti-rapprochement (BAR), le BAV a une compétence partagée avec le CIDFF et Tremplin 94 pour l'évaluation des victimes et la remise des dispositifs. Ainsi, en 2024, 8 évaluations ont été réalisées et 3 BAR ont été remis par le BAV (soit le même nombre qu'en 2023).

Depuis le 7 décembre 2023, le BAV propose systématiquement une évaluation BAR aux victimes de violences conjugales dont l'affaire sera jugée en comparution immédiate (CI). L'évaluation est adressée à la juridiction en vue de l'audience qui se tient le jour même. Cette nouvelle astreinte quotidienne s'est maintenue tout au long de l'année 2024. Ainsi, 244 avis à magistrat ont été transmis et 113 évaluations ont été réalisées dans le cadre des BAR-CI.

TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR B., VICTIME SUIVIE PAR LE BAV DE CRÉTEIL EN 2024

“

« Je tiens à remercier sincèrement le BAV de Créteil : Madame B., Madame M. et leur équipe pour l'écoute, leur disponibilité, ainsi que les explications claires concernant les démarches à suivre. Votre accompagnement, tant sur le plan administratif que psychologique, a été d'une aide précieuse pour surmonter les obstacles et mieux comprendre les fonctionnements liés aux situations.

Grâce à votre soutien, j'ai pu trouver des réponses essentielles, notamment en ce qui concerne les démarches de dédommagement, et commencer à reconstruire les doutes et les traumatismes causés par ces incidents. Ce dispositif, ainsi que votre travail et votre équipe, est d'une importance capitale dans notre société où l'on rencontre des complexités et souffrances injustes ou imprévues. Vous nous rappelez que des actions bienveillantes et humaines existent encore.

Je souhaite vous exprimer ma profonde gratitude et mon admiration pour votre travail remarquable. Vous accomplissez une mission difficile, mais d'une utilité et d'une unicité inestimables. Chaque jour, vous offrez un peu de lumière dans des moments sombres, et pour cela, je vous remercie du fond du cœur. »

”

TÉMOIGNAGE DE SOPHIE*, VICTIME SUIVIE PAR LE BAV ET PARTICIPANTE AU GROUPE DE PAROLE DÉDIÉ AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

“

« Je m'appelle Sophie*, j'ai 20 ans et je n'avais jamais parlé à un adulte des attouchements dont j'avais été victime il y a 8 ans avant d'être accueillie au Bureau d'Aide aux Victimes.

Grâce au groupe de parole et aux femmes qui le composent, j'ai pu verbaliser, extérioriser et faire exister ma souffrance et les restes de ce traumatisme. Après seulement quelques séances, j'ai même réussi à porter plainte, pas de géant pour moi qui n'y pensais même pas car trop loin de me sentir légitime.

La bienveillance et le soutien de ces femmes dont les destins ne se rencontrent pourtant qu'une fois par mois pendant 2 heures m'a énormément apporté : aujourd'hui je me sens reconnue et soutenue et je sais que la petite Sophie se sent entendue et réconfortée. Je peux enfin donner une place adéquate à cette partie de ma vie et je peux enfin avancer »

**Le prénom a été modifié*

”



AUX CÔTÉ DES VICTIMES

UN LIEU DÉDIÉ AU TJ DE CRÉTEIL

Focus : Lancement d'un groupe de parole

LANCEMENT D'UN GROUPE DE PAROLE À DESTINATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Cette année 2024 marque le lancement du tout premier groupe de parole du BAV, à destination des femmes victimes de violences sexuelles. Chaque groupe, animé par une psychologue et une juriste du BAV, est constitué d'un maximum de 8 personnes et se réunit une fois par mois pendant six mois.

La construction de chaque groupe nécessite un travail préparatoire conséquent qui s'est tenu tout au long de l'année 2023 : préparation des supports séances, recherches de grilles évaluatives, identification de victimes volontaires ou encore préparation des entretiens individuels.

Au cours du premier semestre 2024 s'est réuni un groupe composé de 4 femmes victimes, de toutes tranches d'âges. Entre la première et la dernière réunion, on constate les résultats suivants pour l'ensemble des participantes : une augmentation de l'estime de soi de 22 %, une diminution de la dissociation de 17 % et une augmentation des stratégies émotionnelles de 45 %. De plus, grâce à ces réunions, une plainte pour agression sexuelle a été déposée par une participante, et deux demandes de suivis individuels pour des séances d'EMDR ont été formulées.

Au regard des nouvelles actions menées au cours de l'année 2024, on peut constater une évolution progressive des missions du BAV vers un accompagnement des victimes plus approfondi et répondant de manière d'autant plus concrète aux priorités de la politique pénale actuelle.



22%

d'augmentation de l'estime de soi des participantes entre la première et la dernière séance



17%

de diminution de la dissociation traumatique* des participantes entre la première et la dernière séance

**déconnexion entre les pensées, les émotions et les comportements mise en place par le système nerveux pour se protéger après un événement traumatisant*



45%

d'augmentation des stratégies de régulation émotionnelle* des participantes entre la première et la dernière séance

**méthodes pour influencer l'intensité, la durée ou la nature de ses émotions*



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

L'APCARS gère deux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : le CHRS Belleville, à Paris, et le CHRS Athènes, à Marseille, au sein desquels des équipes éducatives pluridisciplinaires organisent **l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers la réinsertion sociale et professionnelle de publics dit « Justice »** en grande précarité.

Les personnes accompagnées sont, soit des personnes **libérées définitivement de prison depuis moins d'un an, soit des personnes « sous main de justice »**, en attente de jugement ou condamnées et exécutant tout ou partie de leur peine en milieu ouvert.

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION

Le CHRS Athènes (Marseille)

EN 2024

95

PERSONNES ACCUELLIES
PAR LE CHRS ATHÈNES

Les deux CHRS de l'APCARS offrent un hébergement et un accompagnement social et pluridisciplinaire individualisé (travailleurs sociaux, psychologues, chargée d'insertion professionnelle, chargée d'insertion par le logement, infirmières, juristes...). L'accompagnement proposé vise à renforcer l'autonomie de la personne, sa responsabilisation et l'accès à des conditions d'existences favorables à une réinsertion sociale, professionnelle et, in fine, à la prévention de la récidive.

LE PUBLIC DU CHRS ATHÈNES

À Marseille, le CHRS Athènes accueille un public dit « public justice » composé de :

- Personnes placées sous main de justice c'est à dire :
 - des personnes exécutant une peine de sursis probatoire, un TIG ou bénéficiant d'aménagement de peine tels qu'une libération conditionnelle, un placement extérieur, ou une détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE)
 - des personnes bénéficiant d'une mesure de libération sous contrainte
- Personnes sortantes de détention
- Pour les places ALT : des auteurs de violences conjugales
- Personnes majeures sans domicile fixe, hommes et femmes, isolées connaissant de réelles difficultés, économiques, familiales, de santé ou d'insertion, et qui sont en demande d'une prise en charge pour accéder à leur autonomie personnelle et sociale.

En 2024, le CHRS Athènes dispose de 45 places d'hébergement en diffus dont 10 places ALT (pour l'éviction des auteurs de violences conjugales). Sur l'année, le CHRS a accueilli 95 personnes :

- 26 en places ALT
- 69 au CHRS

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le CHRS de Marseille propose un accompagnement pluridisciplinaire ; l'équipe de travailleurs sociaux œuvre en complémentarité avec des professionnels de l'emploi et du soins intégrés à l'équipe pour proposer une prise en charge adaptée et un accompagnement vers l'autonomie.

Ainsi, un Chargé d'Insertion Professionnelle (CIP) propose un accompagnement vers l'emploi individualisé, en créant un parcours adapté à chaque résident en fonction de son niveau et de ses projets tout en prenant en compte ses freins.

Le poste de « référent santé » est occupé depuis 2022 par une psychologue, cofinancé par l'ARS. Il était occupé antérieurement par une infirmière. Ce choix de remplacer l'infirmière par une psychologue correspond aux besoins de l'équipe et des résidents de pallier notamment les délais pour obtenir un RDV en CSAPA ou en CMP.

L'accompagnement socio-éducatif proposé par le CHRS vise à :

- Répondre aux besoins primaires (mise à l'abri et délivrance d'aides matérielles)
- Actualiser la situation administrative
- Évaluer les besoins et orienter vers les soins adaptées (somatiques, psychiques, en addictologie)
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel
- Aider le cas échéant au maintien ou à la reprise de liens sociaux, familiaux ou affectifs
- Évaluer la capacité à vivre dans un logement indépendant et développer des compétences en matière de « savoir habiter »
- Gérer son budget
- Respecter des mesures judiciaires en partenariat avec le CPIP et les JAP

ENTRÉES ET SORTIES EN 2024



Le CHRS a réalisé **11 593 journées d'accompagnement et nuitées**, ce qui représente **un taux d'occupation de 90 %**

37

Personnes sont **entrées au CHRS** durant l'année

37

Personnes ont **quitté le CHRS** durant l'année dont 1 permissionnaire



Sur les **69 personnes prises en charge** sur l'année, **30 ont bénéficié d'un aménagement de peine**

19

Placements extérieurs

11

Détention à domicile sous surveillance électronique

Ces aménagements de peine ont été préparés pendant plusieurs mois avec des SPIP hors département pour 4 personnes (après l'exécution de longues peines). Ces détenus ont pu être reçus en entretien de pré-admission et préparer leurs sorties lors de permissions avant d'être accueillis au CHRS dans le cadre de leurs aménagements de peine. Un travail de préparation à la sortie a également été mis en place avec les CPIP de la SAS (Structure d'Accompagnement à la Sortie) et du quartier de semi-liberté du centre pénitentiaire des Baumettes.

PLACES ALT : UNE VOLONTÉ DE PÉRENNISATION EN 2024 ET 2025

L'APCARS a dû capter 10 places de logement pour l'éviction des auteurs de violences conjugales. (2 chambres d'hôtel meublées et 8 studios) et recruter un éducateur spécialisé pour démarrer cette expérimentation dès février 2023.

L'accompagnement pour ces places ALT se décline en :

- Entretiens individuels
- Entretiens tripartites (avec la cheffe de service, les CPIP du SPIP, les contrôleurs judiciaires de l'APCARS)
- Ateliers collectifs (Santé, logement), ils sont alors mutualisés avec les résidents du CHRS
- VAD (visites à domicile)
- Accompagnements extérieurs
- Participation au groupe de parole

En 2024, l'expérimentation a perduré ; l'objectif étant la pérennisation de ces places de logement en 2025 et leur rattachement au CHRS.

26

Personnes prises en charge en 2024 sur les places ALT

16

Nouvelles admissions en 2024 sur les places ALT

18

Personnes sorties, majoritairement vers du logement accompagné

4

Femmes accueillies parmi les nouvelles admissions

ÉVOLUTIONS DU PUBLIC PRIS EN CHARGE



Un accroissement de situations très précaires

Les personnes dernièrement accueillies sont dans des situations particulièrement difficiles, avec un accès au droit commun faible, une relation à l'autre parfois très complexe et une acceptation de l'institution et du cadre souvent difficile.

Certains résidents ont pu connaître des parcours de rue, ou d'errance induisant des problématiques sociales et de santé psychique et physique. Ces situations impactent l'accompagnement proposé : la période d'accueil et l'ouverture des droits sont plus complexes et le temps de mise en confiance et de stabilisation des personnes plus conséquent.



Une féminisation du public accueilli

Dans un contexte généralisé de surpopulation carcérale, qui se retrouve également dans les centres de détention pour femmes, le CHRS est destinataire d'un nombre plus important de signalements de femmes ayant été condamnées à de longues peines.

Leur prise en charge est souvent plus complexe que celle du public masculin en raison notamment de leurs difficultés prégnantes : alcoolisations, mises en danger avec la population masculine et fragilités d'ordre psychologique.



Un rajeunissement du public isolé, en rupture familiale

On constate un rajeunissement du public accueilli, avec de nombreuses problématiques : le rapport à l'autorité, à la règle qui peut être renvoyée par la structure, la difficulté à gérer ses frustrations, son manque de repères, de projets personnels et professionnels. Les mises en danger et les conduites addictives sont aussi souvent banalisées.

Ce public jeune qui serait mieux « encadré » dans un CHRS collectif, ne souhaite pas pour autant être orienté vers de telles structures, car ils sont pour la plupart, las de toute vie institutionnelle rappelant les foyers et les incarcérations précédentes.



Une dégradation de l'état de santé

On constate des fragilités d'ordre psychologiques chez nos publics, qui viennent étayer des comportements addictifs et des mises en danger. Pour d'autres, il s'agit de pathologies psychiatriques avec des ruptures de traitements et de soins qui impactent durablement la prise en charge.

Un travail de développement et de consolidation des partenariats doit être constant pour le référent Santé et l'équipe éducative. Cette dégradation de l'état psychique des résidents a d'ailleurs conditionné la modification du poste de référent Santé d'infirmière à psychologue.

PERSPECTIVES 2025

● IMPULSER UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION PARTAGÉE

- Favoriser le « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées
- Retravailler le questionnaire de satisfaction existant
- Mettre en place une des formes de participation proposées par le CASF (groupe d'expression, consultations des personnes accompagnées...)

● LA CONTRACTUALISATION D'UN CPOM

- La contractualisation d'un CPOM est programmée par notre autorité de tutelle avant le 31 décembre 2025
- Le CHRS doit poser un diagnostic et proposer des pistes de développement de l'offre, en fonction des besoins de nos publics
- Ce CPOM doit aussi permettre de s'inscrire dans la politique nationale de « Logement d'abord » par le biais notamment d'accompagnement dit « Hors les murs »

● PÉRENNISER LES PLACES D'ÉVICTION DES AUTEURS DE VIOLENCES

- Ces places découlent d'une expérimentation et doivent désormais être pérennisées et/ou intégrées au CHRS de l'APCARS
- Développer ces places tant au niveau départemental qu'au niveau de notre structure ; pour répondre aux besoins exprimés en pré et post-sentenciel par les magistrats et les CPIP.

● LA RÉFORME TARIFAIRE DES CHRS ET LA NOUVELLE PLACE DONNÉE AU SIAO

- La réforme tarifaire des CHRS va modifier les modes de tarification à la recette (construction des dépenses à partir de la dotation globale) et de financement à partir de l'offre
- Des changements irrémédiables d'outils de pilotage comptables et budgétaires, seront à intégrer dans nos pratiques
- Le SIAO devra gérer les demandes d'hébergement en lien étroit avec les établissements pénitentiaires et le SPIP

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION

Le CHRS Belleville (Paris)

EN 2024

217

PERSONNES ACCUELLIES
PAR LE CHRS BELLEVILLE

LE PUBLIC DU CHRS BELLEVILLE

Le CHRS Belleville accueille historiquement et exclusivement un public dit « justice » :

- Personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'un an ;
- Personnes placées « sous-main de justice » ;
- En attente de jugement avec ou sans contrôle judiciaire ;
- Condamnées et exécutant toute ou une partie de leurs peines en milieu ouvert (sursis probatoire, libération conditionnelle, travail d'intérêt général ...) ;
- Sous écrou (notamment dans le cadre de mesures de placements à l'extérieur, de permissions de sortir).

Dans le cadre de conventions spécifiques, le CHRS Belleville accueille des personnes dans des situations judiciaires particulières :

- Le dispositif « Auteurs présumés de violences conjugales » (APVC) : personnes faisant l'objet d'une mesure de décohabitation, placées sous contrôle judiciaire ou dans le cadre d'ajournement avec mise à l'épreuve, à hauteur de 11 places ;
- Le dispositif « Placement extérieur » équivalent à 6,8 places en 2024 ;

Enfin, le CHRS accueille des personnes détenues dans le cadre de permissions de sortie, afin de les accompagner au maintien des liens familiaux et à la préparation de leur sortie de détention.

En 2024, le CHRS Belleville dispose de 130 places d'hébergement en diffus pour des hommes et femmes majeurs, seuls, sans enfant à charge, connaissant de réelles difficultés sociales, économiques, familiales, sanitaires et sans solution d'hébergement.

Cette année le CHRS Belleville a accueilli 217 personnes dont 47 permissionnaires, 31 personnes dans le cadre du dispositif « APVC » et 16 en placement extérieur. Hors permissionnaires, 170 personnes ont séjourné au CHRS.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe salariée du CHRS Belleville comprend dix-sept personnes constituée de :

- Dix travailleurs sociaux
- Trois fonctions transversales :
 - Une Chargée d'Insertion Professionnel
 - Un agent d'accueil
 - Une Coordinatrice Qualité Hébergement médiation
- Deux fonctions support :
 - Une comptable
 - Une secrétaire administrative

L'accompagnement pluridisciplinaire est renforcé :

- Par la présence en travailleuses indépendantes de deux psychologues, dont une formée aux situations de violences conjugales
- D'une juriste qui assure une permanence hebdomadaire, détachée par l'association "Droit d'Urgence"
- D'un animateur pour le groupe d'expression et de responsabilisation dans le cadre du dispositif APVC, salarié de l'association "Dans Le Genre Egales"
- D'une "consultation avancée", menée par l'association Gaïa, qui a eu lieu une fois par mois dans nos locaux jusqu'à l'automne, avec la présence, d'un médecin, d'une infirmière, d'une psychologue et d'une éducatrice. Ces professionnels sont spécialisés en matière d'addictologie et de réduction des risques pour les usagers de drogues

ENTRÉES ET SORTIES DU CHRS EN 2024



Le nombre total de **nuitées réalisées sur l'année est de 46 302**, soit un **taux d'occupation de 97,32%**.



LE DISPOSITIF «APVC» EN 2024

Le dispositif « APVC » vise à favoriser l'effectivité de la mesure judiciaire de décohabitation, à préparer à l'audience, à prévenir une éventuelle récidive et des violences conjugales. Pour cela, l'accompagnement psycho-social est orienté autour du soutien dans les démarches administratives, sociales et professionnelles tout en travaillant sur l'élaboration de la séparation temporaire et du fonctionnement de la cellule familiale.

Dans les cas de séparation et/ou de divorce, la personne peut être accompagnée dans la définition d'un nouveau projet de vie et dans la recherche d'un hébergement ou d'un logement alternatif au domicile conjugal en pré ou post-sentenciel.

Un « groupe d'échange et de réflexion sur les violences au sein du couple » animé par l'association Dans Le Genre Egales complète le suivi individuel psychothérapeutique proposé. 24 séances de 2 heures d'ateliers ont eu lieu en 2024.

31

Personnes prises en charge en 2024 sur le dispositif APVC

19

Nouvelles admissions en 2024 sur le dispositif APVC

17

Personnes sorties du dispositif en 2024, majoritairement vers le CHRS

3

Femmes prises en charge au sein du dispositif APVC

TÉMOIGNAGE PAR MAIL D'UN HÉBERGÉ ACCOMPAGNÉ PAR LE CHRS BELLEVILLE

● ● ●

TO : CHRS BELLEVILLE

OBJET : TÉMOIGNAGE

Bonjour Madame,

Ceci n'est pas un témoignage, c'est un fait ; une réalité. Je vous le dis de façon anecdotique, car pour raconter mon séjour au CHRS avec intégrité, il m'est impératif d'exprimer l'importance de votre intervention. Le soutien moral et professionnel que vous avez apporté m'a appris, grâce à nos entretiens et la mise en application de ce que j'y ai retenu, à poursuivre une ligne directrice de persévérance dans le travail tout en y développant mes capacités d'adaptation. Vos conseils ont été utiles et exacts. Plus que cela, j'ai senti à vos côtés une notion d'expectative et de prise de responsabilité, sans laquelle je n'aurais pas poursuivi ma recherche d'emploi aussi sérieusement.

Plus subtilement, c'est seulement suite à mon engagement professionnel que j'ai commencé à former une image et une idée plus exacte et précise de ce que représente le terme de "Réinsertion sociale". J'ai appris à considérer plus profondément les valeurs du civisme et celles de la responsabilité citoyenne. Ce que votre service représente, son action, est une école de principes essentiels à la vie et aux droits en société. À cela je reconnais l'aspect pédagogique de mon séjour.

Je ne peux que vous remercier pour la patience dont vous avez fait preuve à mon égard, et vous dire que votre contribution à cet équilibre socio-professionnel naissant, trouvera toujours auprès de ma personne la reconnaissance qu'elle mérite.

Je vous remercie pour l'encouragement et la clarté dans vos propos, car ils sont un soutien moral précieux lorsque certains doutes font surface. Bien qu'il m'ait été sincèrement difficile d'accepter cet accompagnement, je le comprends bien mieux aujourd'hui, tout en appréciant la juste valeur de la stabilité qu'il apporte. Il justifie aussi l'élan pour viser à la réussite professionnelle, au lieu d'un simple devoir d'État.

PERSPECTIVES 2025

● **MAINTENIR LE DISPOSITIF “APVC” EN L’ÉTAT**

Étant entendu qu’il répond aux objectifs de prévention de la récidive et de la responsabilisation des personnes accueillies ; il n’y a pas eu en 2024 de réitération pour des actes de violences conjugales pour les personnes accueillies dans le cadre du dispositif APVC. L’objectif est le maintien des 11 places dédiées.

● **RENFORCER LE TEMPS DE PRÉSENCE DU PSYCHIATRE**

Face aux problématiques psychiques de plus en plus marquées pour les personnes accueillies, un temps de présence de psychiatre serait de nature à proposer un service de soins et d’orientation plus efficient, dans un contexte général assez dégradé.

● **LANCER UNE CAMPAGNE D’INFORMATION AUPRÈS DES SPIP**

Pour les permissionnaires, nous envisageons de mener une campagne d’information auprès des SPIP pour sensibiliser de nouveau et faire connaître ce dispositif. Celui-ci apparaît en effet inédit et exclusif en Ile de France, proposant une offre de service qui constitue un maillage important pour engager des démarches de réinsertion.

● **RETROUVER UN EFFECTIF COMPLET AU SEIN DE L’ÉQUIPE**

En 2025, il nous faut diversifier nos processus de recrutement, ceci afin de retrouver un effectif complet au sein de l’équipe éducative. Le contexte global n’est pas favorable à cet exercice, le marché très tendu, avec très peu de candidatures de personnes diplômées.

● **MAINTENIR LE DISPOSITIF DE “PLACEMENT EXTÉRIEUR”**

Reconnu comme un dispositif structurant qui prévient la récidive, la poursuite du Placement Extérieur au CHRS s’inscrit totalement dans les objectifs du projet d’établissement tout en maintenant une bonne qualité d’échanges avec les SPIP et DPIP, condition préalable et nécessaire pour une mise en œuvre ajustée et réussie de la mesure de placement extérieur.

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Le Point d'Accès au Droit (PAD)

Le PAD intervient auprès de personnes détenues condamnées et prévenues (en attente de leur jugement). Il a pour mission de délivrer une permanence juridique gratuite à destination des personnes détenues, ainsi qu'un accompagnement juridique et administratif. Ce service est présent uniquement dans les Bouches-du-Rhône. Les conditions économiques n'étant plus réunies, l'APCARS a été obligée d'arrêter les activités du PAD en juin 2024.

LÉGÈRE BAISSÉ DES INTERVENTIONS

L'incarcération génère notamment pour les primo-incarcérés, de nombreuses problématiques (questions liées au logement, suspension des ressources/licenciement, suspension des mensualités de crédits/surendettement, assistance d'un avocat, organisation de la vie de famille ou placement des enfants, etc.). Grâce aux consultations du PAD les conséquences de l'incarcération sur la vie quotidienne peuvent être atténuées et la sortie préparée.

Si les consultations sont en légère baisse cette année en maison d'arrêt (Luynes et Marseille) elles restent toutefois élevées pour des juristes à temps partiel.

Les juristes interviennent dans 5 établissements pénitenciers des Bouches-du-Rhône (Centres pénitentiaires de Marseille et de Aix Luynes, Centres de détention de Tarascon et de Salon de Provence, Maison centrale d'Arles) dans tous les quartiers spécifiques (à la différence des autres partenaires de l'Administration pénitentiaire), ce qui sous-entend une grande capacité d'adaptation aux règles des établissements et de ces quartiers spécifiques. Elles interviennent en : quartier d'isolement et disciplinaire (QD/QI), quartiers Femmes, quartiers Hommes, SAS (structure d'accompagnement à la sortie) et QSL (quartier de semi-liberté) ainsi qu'en SMPR (service médico-psychologique régional).

EN 2024

705

CONSULTATIONS MENÉES
PAR LES JURISTES DU PAD

NOMBRE D'ENTRETIENS EN 2024 PAR ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

AU CENTRE DE DÉTENTION DE TARASCON

 **183** +  **35**
Entretiens individuels Consultations par courrier

AU CENTRE DE DÉTENTION DE SALON DE PROVENCE

 **198** +  **77**
Entretiens individuels Consultations par courrier

AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE AIX LUYNES

 **156**
Entretiens individuels

AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE

 **159**
Entretiens individuels

À LA MAISON CENTRALE D'ARLES

 **9**
Entretiens individuels

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Auprès des bénéficiaires du RSA

Dans les Bouches-du-Rhône, l'APCARS accompagne des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un accompagnement social, dans son lieu d'accueil RSA à Marseille et dans les centres pénitentiaires de Marseille et d'Aix Les Bains (Relais RSA).

LE LIEU D'ACCUEIL RSA À MARSEILLE

Le Lieu d'accueil RSA APCARS a pour mission d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA), dans leur parcours d'insertion sociale. L'objectif est de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion socioprofessionnelle. Nous recevons le public domicilié sur les 4e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements de Marseille. L'APCARS assure le suivi des personnes et la contractualisation, par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, dénommés « référents uniques » et diplômés d'État.

En tant que référent unique, le travailleur social est aussi amené à instruire toutes les demandes d'aides financières des allocataires et les enquêtes d'expulsion domiciliaire (demandes d'aide financière d'Aide sociale à l'enfance, Fonds de solidarité pour le logement, etc.).

L'action est formalisée dans le contrat d'engagement réciproque (CER) passé entre le lieu d'accueil et la personne suivie, puis validé par le Conseil départemental. L'accompagnement a pour objectif de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion socio-professionnelle. Le CER permet, au travers des thématiques emploi/formation, santé et social/logement, d'élaborer les étapes du parcours d'insertion socio-professionnelle ainsi que d'en suivre l'évolution au fil des renouvellements.

Les référents s'appuient sur les actions concrètes inscrites au PDI (Plan Départemental d'Insertion) et développées sur le territoire pour définir les étapes du parcours. L'accompagnement social permet de mettre en adéquation ces dispositifs avec les possibles de l'allocataire.

EN 2024

1338

PERSONNES ONT ÉTÉ EN
LIEN AVEC LE SERVICE RSA

DES CHANGEMENTS EN 2024

Cette année 2024 a été marquée par le lancement du marché public auquel l'APCARS a répondu pour le lot 2, en groupement avec l'association partenaire CCO (Centre de Culture Ouvrière); lot qui correspond aux arrondissements 5/6 de Marseille.

Le lieu d'accueil RSA subventionné par le Conseil départemental ne fait plus l'objet d'un conventionnement annuel mais d'un marché public pour 4 ans.

Les missions du lieu d'accueil ont évolué dans le cadre de ce marché :

- Une équipe ASI (Accompagnement Social Individualisé) : s'occupe toujours de la levée des freins sociaux pour un public, bénéficiaire du RSA, éloigné de l'emploi
- Une équipe AGT (Accompagnement Global Tripartite) : s'occupe de la remobilisation et du positionnement en emploi des bénéficiaires

Il a fallu accompagner l'équipe à ses changements de pratiques professionnelles et de paradigme dans le suivi social. Nous avons fait appel à un prestataire extérieur pour accompagner l'équipe sur cette période charnière.

De plus, l'équipe s'est dotée de nouveaux professionnels :

- une chargée d'insertion professionnelle
- une psychologue du travail

RELAIS RSA AUX BAUMETTES ET LUYNES

Le Relais RSA Baumettes/Luynes intervient sur signalement de tout partenaire interne (SPIP, surveillants, PAD, Mission Locale, France Travail, personnel médical, etc.) et sur saisine directe des personnes détenues.

Dans le cadre du premier entretien, concernant une personne incarcérée, la référente sociale du Relais RSA doit s'attacher à :

- informer les bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs en détention
- communiquer à la CAF le bulletin de présence (sur demande expresse de la personne détenue)
- évaluer la situation globale de la personne, identifier des problèmes majeurs et, en fonction des problématiques, se rapprocher des partenaires compétents
- identifier le référent social ayant eu le suivi en charge avant l'incarcération et se mettre en lien
- s'articuler avec la famille ou le lieu de domiciliation pour le traitement du courrier
- aider à la réalisation de la déclaration trimestrielle de ressources.

La référente sociale se rapproche chaque mois d'une responsable régulation de la CAF afin d'étudier au mieux les situations individuelles problématiques. En détention, nombre de difficultés ont été levées par la référente. Seuls les cas les plus complexes lui sont soumis (trop perçu, suspension en lien avec l'incarcération), notamment pour un apport technique indispensable. Cela permet de régulariser les situations auprès des organismes concernés (CAF, Pôle d'Insertion) et en retour, la référente informe au mieux le public visé.

Le relais RSA a pour objectif de recevoir en entretien entre 150 et 200 détenus écroués et d'en accompagner 100 d'entre eux durant une année.

Dans le cadre de la préparation à la sortie, le rôle du Relais RSA, dont les entretiens se déroulent dans les locaux de l'APCARS Marseille, est de :

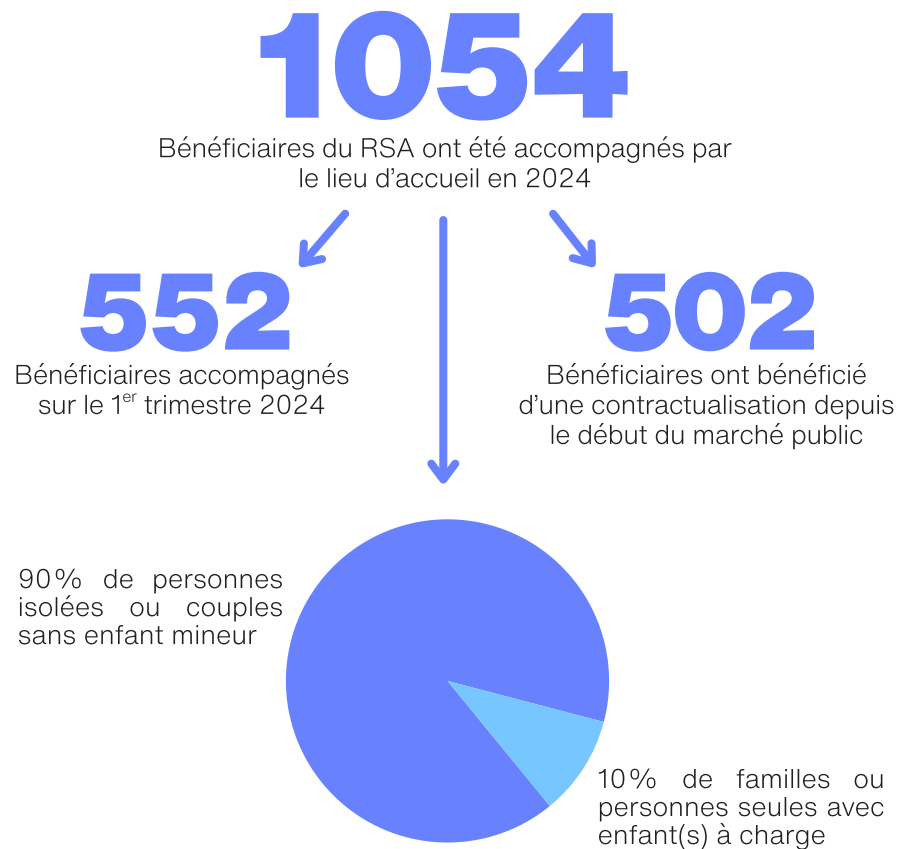
- sensibiliser les futurs bénéficiaires du RSA au dispositif et les inscrire dans un parcours actif d'insertion
- élaborer un projet d'insertion socio-professionnelle (en lien avec les différents partenaires) et avec les intéressés.

À ce stade, pour préparer "l'après" détention, favoriser une future réinsertion socio-professionnelle et donc, prévenir la récidive, les référents sociaux doivent réaliser :

- le dépôt de la demande d'ouverture de droit au RSA auprès de l'organisme payeur, l'ouverture des droits au RSA
- l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque relais de 4 mois, si la situation le permet
- la mise en lien avec le référent RSA qui poursuit l'accompagnement
- les demandes d'aides financières dans l'attente de l'ouverture effective des droits
- la régularisation administrative CAF lors des rencontres mensuelles avec le conseiller technicien CAF
- les démarches de domiciliation.

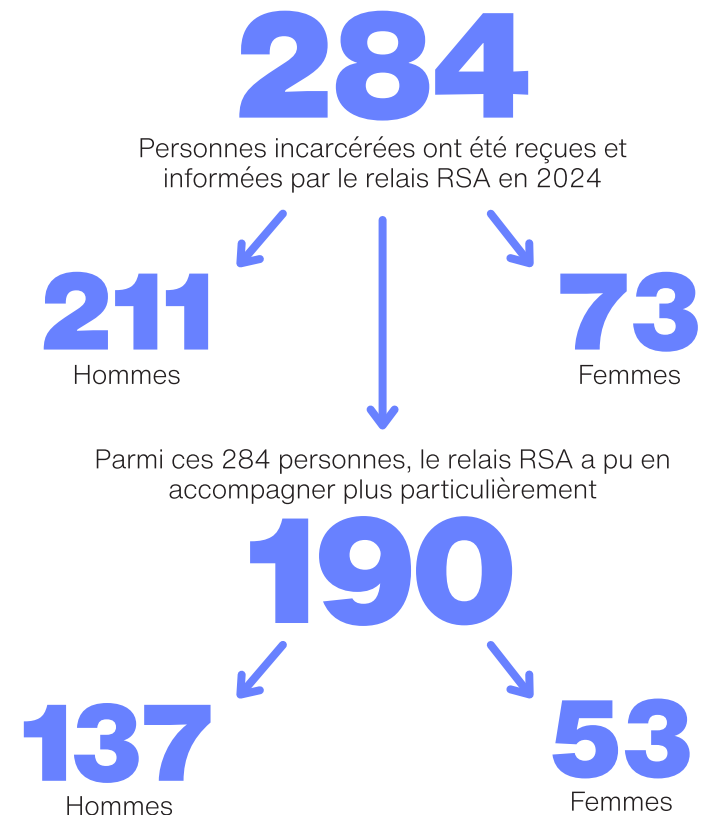
LE LIEU D'ACCUEIL RSA EN 2024 :

Le lieu d'accueil RSA a pour objectif conventionnel d'accompagner entre 530 à 570 bénéficiaires du RSA. Les objectifs conventionnels ont été atteints en 2024.



LE RELAIS RSA EN 2024 :

Le relais RSA a pour objectif conventionnel d'informer entre 150 et 200 détenus et d'en accompagner 100 d'entre eux durant une année. Les objectifs conventionnels ont été atteints en 2024.





ENTRE AUTEURS & VICTIMES

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à une mesure de justice restaurative (JR).

La justice restaurative permet aux auteurs, victimes et leurs entourages de **dialoguer sur les origines de l'infraction et sur ses répercussions.**

Cette démarche offre un espace de parole confidentiel et sécurisé pour exprimer ressentis, émotions et attentes.

La justice restaurative représente **un apport différent et complémentaire à la justice pénale**, elle peut apporter des **réponses et clés de compréhension** qui ne se trouve pas autrement.

En favorisant **la réparation et la réinsertion de chacun**, la justice restaurative **lutte contre la récidive**. Avancée humaniste majeur de notre système judiciaire, elle **contribue à une société plus apaisée.**

ENTRE AUTEURS ET VICTIMES VERS UNE SOCIÉTÉ APAISÉE

La Justice Restaurative

UN SERVICE APCARS DÉDIÉ

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

L'APCARS, par son Service Régional de Justice Restaurative (SRJR), contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des personnes victimes et des personnes auteurs. L'APCARS est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR) et membre de son conseil d'administration.

Si le SRJR a eu pendant plusieurs années une activité très majoritairement tournée vers les majeurs, depuis 2020, les interventions sont également à destination des mineurs, en partenariat avec la PJJ, l'ASE, et depuis fin 2024 la cité éducative de Corbeil-Essonnes et l'Éducation nationale.

Le SRJR a également souhaité offrir un catalogue d'offres plus complet en matière de dispositifs proposés. Son champ d'action a donc été élargi à la médiation restaurative indirecte, aux rencontres condamnés-victimes (RCV) et à la mise en place de groupes de parole à destination des jeunes concernés par des violences en groupe (rixes) ou par des violences institutionnelles (agressivité dirigée vers les professionnels de la PJJ ou de l'Éducation nationale). La convention partenariale est reconduite chaque année depuis 2022, et est signée par le président du tribunal judiciaire de Créteil et du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit), la directrice territoriale de la PJJ94, le parquet du Val-de-Marne, et l'APCARS.

EN 2024

888

PERSONNES ONT ÉTÉ EN LIEN AVEC LE
SERVICE DE JUSTICE RESTAURATIVE

L'action du service a été élargie en 2024 au milieu fermé afin de permettre aux jeunes incarcérés de se saisir de leur droit à participer à une démarche restaurative.

En vue de permettre le développement des dispositifs restauratifs indirects et des dispositifs restauratifs en interne à l'APCARS, le SRJR donne trimestriellement une formation commune aux professionnels du Bureau d'Aide aux Victimes de Créteil et au service de contrôle judiciaire. Cette formation a notamment pour effet de favoriser les orientations de personnes victimes et autrices vers le SRJR et d'envisager la signature d'autres partenariats, notamment avec des SPIP franciliens, et d'autres directions territoriales de la PJJ.

Des interventions du coordinateur du SRJR, Ugo PICARD et sa collaboratrice Audrey CAUDRON, ont également eu lieu en 2024 dans des établissements de la DTPJJ93 et 75 et une convention est désormais active avec le SPIP de Paris en vue de la mise en œuvre en 2025 de RCV sur les violences sexuelles sur mineurs, co-animées par le SPIP et le SRJR de l'APCARS.

Dans cette continuité, un partenariat avec le CPCA Ile-de-France et l'association ARILE avait été initié et est toujours actif en 2025, autour des problématiques de violences conjugales et sexistes, avec des actions collectives au sein des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et des rencontres condamnés-victimes (RCV). Ces stages sont les seuls à inclure une dimension restaurative pour impulser l'envie de démarrer une démarche de justice restaurative.

Des démarches restauratives ont donc pu débuter fin 2023 sur ces mêmes problématiques, et des personnes ont ainsi pu être accompagnées par le SRJR dans le cadre de démarches restauratives à proprement parler.

La collaboration avec l'IFJR et France Victimes s'est également poursuivie et s'est élargie à l'ARCA et la Maison des Femmes de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, permettant de nouvelles orientations vers le SRJR.

Le SRJR est par ailleurs toujours en lien avec le milieu universitaire et de la formation, avec des interventions au sein des CRIAVS (Centre de Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles), de l'USPN (Université Sorbonne Paris Nord), de l'ENM (École Nationale de la Magistrature), de l'ENPJJ (École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), et des barreaux.

L'action menée par le SRJR a également été mise en avant publiquement par le cadre coordinateur et sa collaboratrice au cours de plusieurs événements, notamment au tribunal judiciaire de Paris en vue de présenter le partenariat DTPJJ94 et SRJR-APCARS et également les actions à destination de mineurs concernés par des violences en groupe inter-quartiers.

La collaboration avec l'Éducation nationale et la cité éducative de Corbeil-Essonnes a été poursuivie, et est désormais effective. Les élèves des établissements scolaires de Corbeil-Essonnes ont désormais accès à des dispositifs restauratifs, autour des problématiques de harcèlement scolaire, de violences physiques, verbales, et/ou groupales (rixes), et des questions relatives aux discriminations de toutes sortes.

Le nombre de participants à des mesures de justice restaurative est passé de 66 en 2023 à 94 au 31 décembre 2024 soit une augmentation de 30 %, essor qui semble se poursuivre en 2025, du fait de la pérennisation des actions en cours et de la mise en place de nouveaux partenariats.

LES 4 DÉMARCHES RESTAURATIVES PROPOSÉES PAR NOTRE SERVICE

Le service de justice restaurative de l'APCARS propose 4 démarches, chacune nécessitant au moins trois entretiens individuels de préparation :



La médiation restaurative directe :

permet une rencontre entre l'auteur et la victime d'une même affaire.



La médiation restaurative indirecte :

permet une rencontre entre un auteur et une victime, qui ne se connaissent pas mais sont liés par des faits similaires.



La conférence restaurative :

élargit la médiation à d'autres participants concernés par les faits, proches de l'auteur ou de la victime.



Les rencontres condamnés-victimes (RCV) :

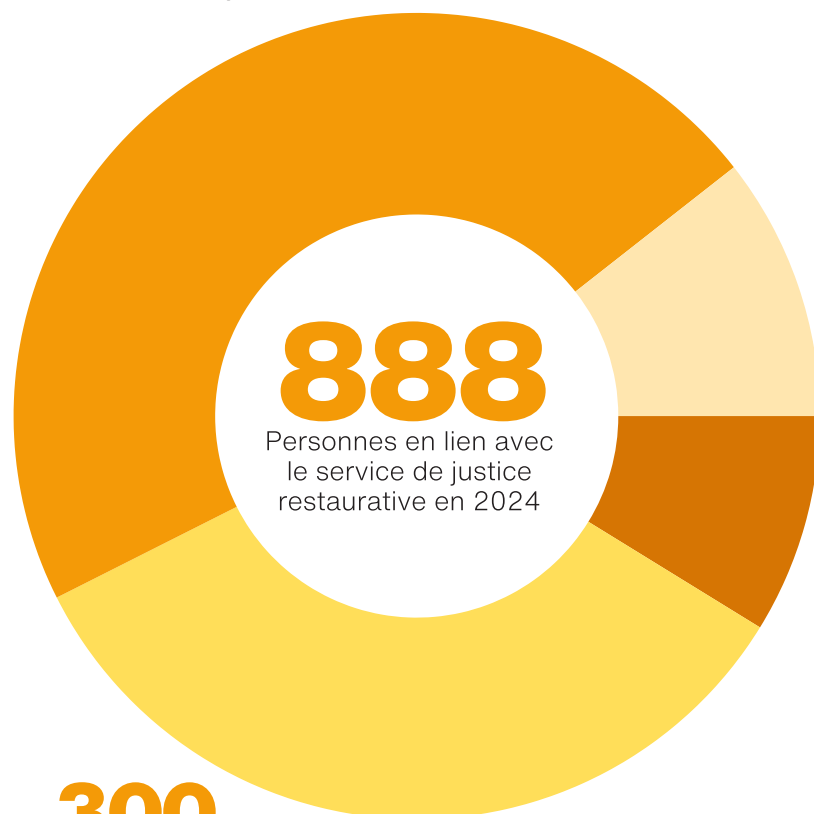
proposent 5 dialogues entre des victimes et des auteurs d'actes similaires, sans qu'ils se connaissent.

ENTRE AUTEURS ET VICTIMES VERS UNE SOCIÉTÉ APAISÉE

La Justice Restaurative

416

Adultes ont participé à 25 stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales, à visée restaurative



888

Personnes en lien avec le service de justice restaurative en 2024

300

Professionnels sensibilisés grâce à diverses interventions du coordinateur auprès de nos partenaires et en milieu universitaire

94

Personnes ont participé à une mesure de justice restaurative

78

Jeunes ont participé à 13 stages de citoyenneté à visée restaurative

94

Personnes ont participé à une mesure de justice restaurative



dont **83** adultes



et **11** jeunes



37
Médiations restauratives



10
Conférences restauratives



1
Rencontre condamnés-victimes

+30%

Le nombre de participants à des mesures de justice restaurative a augmenté de 30% en 2024



RAPPORT FINANCIER & PARTENARIATS

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	330	250
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	15 093	845
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	11 471 625	11 294 400
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	193 763	313 962
	Utilisations des fonds dédiés		41 312
	Autres produits	84 267	84 785
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	11 765 080	11 735 555
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	3 469 975	3 142 582
	Aides financières	23 794	23 117
	Impôts, taxes et versements assimilés	527 333	511 394
	Salaires et traitements	4 969 206	4 855 985
	Charges sociales	2 277 284	2 183 170
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 736	64 048
	Dotations aux provisions	312 445	319 434
	Reports en fonds dédiés	22 530	62 000
	Autres charges	380 925	77 234
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	12 060 232	11 238 968
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-295 152	496 587

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 587	5 725
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	25 587	5 725
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	291	389
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	291	389
2. Résultat financier (III-IV)		25 296	5 335
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-269 855	501 923
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	33 910 4 678	56 885 4 095
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	38 589	60 981
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59 551	46 635 20
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	59 551	46 655
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-20 962	14 325
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		VII 5 588	
Total des produits (I + III + V)		11 829 257	11 802 261
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		12 125 662	11 286 012
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-296 405	516 248
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>-296 405</i>	

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	52 900	52 900		124	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	52 900	52 900		124	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	549 479	309 265	240 214	210 206
Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes					
	TOTAL	549 479	309 265	240 214	210 206	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	274		274	274	
	Prêts					
	Autres	108 702		108 702	108 419	
	TOTAL	108 977		108 977	108 694	
	Total I	711 357	362 165	349 191	319 025	
Actif circulant	Stocks et en cours		22 720		22 720	8 464
	Créances ⁽²⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 674 961	3 612	2 671 348	2 788 791
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	29 663		29 663	97 978
		TOTAL	2 704 624	3 612	2 701 012	2 886 770
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 277 740		1 277 740	1 171 883
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	48 885		48 885	68 132
		Total II	4 053 970	3 612	4 050 358	4 135 250
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	4 765 327	365 777	4 399 549	4 454 276	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires	26 429	26 429	
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Écarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles	980 506	962 498	
	Réserves pour projet de l'entité	168 267	168 267	
	Autres	30 304	30 304	
	Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
	Report à nouveau	1 311 791	813 550	
	Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		194 634	-8 881
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		-296 405	516 248	
Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-296 405		
Situation nette (sous-total)		2 220 894	2 517 300	
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement		11 471	12 650	
Provisions réglementées		15 463	15 463	
Total I		2 247 830	2 545 414	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total I bis				
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés	84 530	62 000	
Total II		84 530	62 000	
Provisions	Provisions pour risques	308 833	85 000	
	Provisions pour charges	224 226	266 930	
Total III		533 059	351 930	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	14 251	24 466	
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 178	141 641	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	1 083 940	1 139 905	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	44 469	44 984	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		182 290	143 932	
Total IV		1 534 130	1 494 930	
Écart de conversion Passif V				
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		4 399 549	4 454 276	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		2 923	
	(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Stable par rapport à l'exercice précédent, le montant des produits de l'association s'établit à 11 829 257€ en 2024.

Il est composé pour 55% des produits de taxation de l'activité judiciaire (enquêtes de personnalité, contrôles judiciaire, enquêtes sociales rapides) ; une activité en développement de +2.56% par rapport à 2023.

Les subventions et dotations financières représentent 40% des produits et sont en légère réduction par rapport à l'année précédente. Certaines subventions n'ont pas été reconduites en 2024 mettant à mal quelques projets, et conduisant même l'association à cesser certaines activités, comme notre activité Point d'Accès aux Droits dans les prisons des Bouches-du-Rhône.

Avec une équipe de 130 salariés (équivalents temps plein), le principal poste de charges de l'association est la masse salariale qui s'élève à 7 753 000 euros. Les loyers du parc d'hébergement des deux CHRS (130 places à Paris et 45 à Marseille) constituent le second poste de charges.

Le renouvellement de l'équipe de direction dans le courant de l'année insufflé une nouvelle dynamique à l'association et engage les travaux de structuration et modernisation de l'activité et donc des dépenses nécessaires qui seront poursuivies en 2025.

Les dotations aux provisions pour charges – constituées essentiellement des provisions pour indemnités de départ à la retraite – diminuent de 42 705€ du fait de départs de salariés de l'association. Les dotations aux provisions comptabilisent essentiellement une provision pour risques de 308 833€.

Enfin, une perte pour créances irrécouvrables de 374 478 euros est le fruit de difficultés de méthodes de comptabilisation et de suivi des produits des services judiciaires depuis huit ans.

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'APCARS présente un résultat déficitaire de 296 406€ provenant d'événements très conjoncturels présentés ci-avant.

BILAN ACTIF

Les immobilisations sont constituées aux deux-tiers d'immobilisations corporelles traditionnelles (matériels informatiques, mobiliers, aménagements) et d'immobilisations financières pour le tiers restant (dépôts de garantie des loyers).

Pour 2 671 348€, les créances sont principalement liées au décalage entre l'activité judiciaire (enquêtes et contrôles judiciaires) et le recouvrement effectif des taxations de l'activité. La diminution de ces créances de 4,2% entre 2023 et 2024 montre toutefois l'amorce d'une meilleure dynamique de paiements et de recouvrements.

Après deux années de résultat comptable positif (2022 et 2023) et une bonne régularité dans la réception des subventions et des taxations, la situation de trésorerie est satisfaisante. Au 31/12/24, les disponibilités se montent à 1 277 740€, soit 100 000 € de plus qu'à la clôture 2023.

BILAN PASSIF

La structure du haut du passif évolue essentiellement par l'affectation du résultat précédent et par l'augmentation de la réserve de compensation des déficits de 18 008€, fruit des excédents administratifs des deux CHRS. Compte tenu du déficit constaté pour cette année 2024, les fonds propres diminuent donc d'autant : - 296 406 euros.

Le projet « justice résolutive de problèmes » déployé à Marseille n'ayant pas utilisé toute la subvention qui lui est allouée, le poste des fonds dédiés évolue de 22 530€.

Le montant des dettes fiscales et sociales est cohérent avec les ressources humaines de l'association. Les dettes fournisseurs au 31/12/2024 n'appellent pas de commentaires particuliers. Enfin, on note que le solde de l'emprunt bancaire contracté en 2019 pour 50 000 euros, pour financer les travaux des bureaux du Service Régional d'Enquêtes de Personnalité n'est plus que de 14 251€.

Ainsi, le total du bilan de l'association s'établit à 4 399 549€ à la clôture de l'exercice 2024.

PARTENARIATS

L'APCARS adresse ses remerciements :

À l'Etat et ses services



Aux conseils régionaux



Au conseil départemental



Aux mairies



Aux CDAD



À la CAF des Bouches-du-Rhône



À nos fédérations



À nos partenaires privés, pour leur soutien



À nos salariés, collaborateurs et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

CONTACTER L'APCARS

SIÈGE

16 rue de Châteaudun
75009 Paris
Tel : 07 62 85 14 41
direction@apcars.org

ÎLE-DE-FRANCE

Service régional d'enquête de personnalité

Tribunal de Commerce
1 Quai de la Corse
75004 PARIS
Tel : 01 44 32 52 25
enquete.personnalite@apcars.org

Service régional de justice restaurative

Tel : 06 61 54 17 89
justice.restaurative@apcars.org

PARIS

APCARS 75

Tribunal judiciaire
Parvis du tribunal
75859 PARIS CEDEX 1

Service d'enquête sociale rapide

Tel : 01 44 32 95 84
esr75@apcars.org

CHRS – Belleville

45 rue Rébeval
75019 PARIS
Tel : 01 40 22 60 90
chrs.belleville@apcars.org

CRÉTEIL

APCARS 94

Tribunal judiciaire
Rue Pasteur Vallery Radot
94011 CRETEIL CEDEX

Secrétariat

Tel : 01 41 78 71 82
secretariat94@apcars.org

Service d'enquête sociale rapide

Tel : 01 41 78 71 98
esr94@apcars.org

Service de contrôles judiciaires

Tel : 01 41 78 71 82
controle.judiciaire94@apcars.org

Bureau d'Aide aux Victimes

Tel : 01 41 78 71 86
bav94@apcars.org

BOBIGNY

APCARS 93

Tribunal judiciaire
173 Avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

Service d'enquête sociale rapide

Tel : 01 48 31 73 62
esr93@apcars.org

MARSEILLE

APCARS 13

5 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Service justice

22 cours Pierre Puget
13006 Marseille
Tel : 04 91 59 83 72
tjmarseille@apcars.org

CHRS Athènes

5 rue d'Arcole
13006 Marseille
Tel : 04 86 68 40 36
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Service RSA

22 cours Pierre Puget
13006 Marseille
Tel : 04 12 04 63 81
rsa@apcars.org

